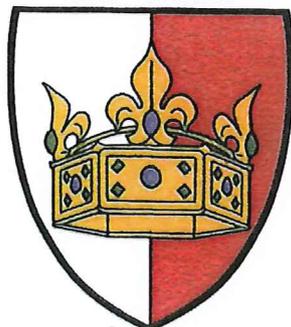




HISTOIRE
DE
CHAVORNAY

Gilbert Rochat

CHAVORNAY



Ouvrage édité par la Municipalité



HISTOIRE
DE
CHAVORNAY

Il a été tiré de cet ouvrage

600 exemplaires-

Cet exemplaire porte le numéro 6215

Ouvrages parus dans la série :

- 1) Histoire de Gland
- 2) Histoire de Bassins
- 3) Histoire de Chavornay

A paraître :

- 4) Histoire d'Arzier

SOURCES CONSULTÉES :

Les archives communales de Chavornay
La Bibliothèque cantonale
La Feuille d'avis de Lausanne (Etudes de M. Ric Berger, Morges)
La Nouvelle Revue
Le Nouvelliste vaudois
Le dictionnaire historique du canton de Vaud
Le dictionnaire historique et biographique de la Suisse
Le Livre d'or des familles vaudoises
Le Canal d'Entreroches, étude de M. P.L. Pellet
Le Canal d'Entreroches, étude actuelle
L'Histoire de Bassins par M. P. Genevay, extraits hist. génér.
Les archives de Nyon (pour certains textes bernois
Ouvrage "Le Canton de Vaud 1803 - 1953"
Revue historique vaudoise , juin 1965
Les Transports publics

Dessins sur toile, de l' auteur

Chers amis lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter ce petit ouvrage qui a pour titre "Histoire de Chavornay", dont l'édition a été décidée par la Municipalité à fin 1965.

Nous espérons que vous le lirez et le relirez avec autant d'intérêt que de plaisir.

Ce livre historique, -- évidemment résumé --, a pu être écrit grâce aux recherches qu'il nous a été possible de faire à Chavornay même, dans le reste du canton et ailleurs.

Il est aussi vrai que nous avons eu le bonheur de pouvoir compter sur la large collaboration d'habitants du village et, grâce à de précieux renseignements que nous avons obtenus au sein des familles elles-mêmes, une documentation intéressante, souvent passionnante, a pu être réunie.

Notre sincère gratitude va en particulier à Monsieur Emile Laurent, ancien syndic qui, en dépit de ses 91 ans, a été à même de nous fournir une aide précieuse dans tous les domaines et qui a bien voulu corriger nos écrits.

Nos remerciements vont également à l'administration communale tout entière, notamment à Monsieur Roger Steiner, secrétaire municipal, pour son dévouement désintéressé.

Merci enfin à Mme J. Roy, ancienne institutrice, qui a soigneusement relu le manuscrit.

l' auteur

N.B. : Dans les citations " entre guillemets", le style et l'orthographe sont respectés.



TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
Note de l'auteur	3
Chapitre 1	5
2	8
3	8
4	9
5	10
6	12
7	15
8	17
9	17
10	19
11	20
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
1	24
2	24
3	26
4	27
5	28
6	28
7	28
8	28
9	28
10	29
11	29
12	30
13	31
14	31
14 bis	32
15	33
16	33
17	33
18	34
19	35
20	36
21	36
22	36
23	37
24	39
25	40
26	41
27	46
28	47
29	48
30	50
31	51
32	54
33	55
34	57
35	58
Chavornay, présent et avenir, M. Francis Ernst, Syndic	62
Sources consultées	63

PREMIERE PARTIE

Chapitre 1

CHAVORNAY

Avant de relater avec un peu plus de détails l'histoire de Chavornay, voici un résumé général succinct tiré du Dictionnaire historique vaudois :

" Chavornay, dont l'altitude moyenne est de 457 mètres, est situé dans le District d'Orbe. Son territoire se trouve dans la plaine de l'Orbe et sur les pentes occidentales qui entourent le Gros de Vaud. Il est traversé par le cours inférieur du Talent.

Ce grand village est situé au pied des collines sur la route d'Orbe (3½ km), à Echallens (11km). Chavornay est station de la ligne CFF de Lausanne à Yverdon et point de départ du chemin de fer privé qui aboutit à Orbe.

Chavornay s'appelait	Cauorniac	en 927
	Cavarbiaco	en 1121
	Chauornai	en 1228
	Chauornay	en 1453

nom dérivé par le suffixe "acus"

de quelque nom de personne, peut-être le gaulois Cavarinus, connu de César.

Chavornay se trouve sur l'ancienne route romaine qui conduisait d'Enteroches à Yverdon. La chaussée actuelle suit sensiblement, sans doute, le même tracé. On a retrouvé dans la contrée différents débris de cette époque (mosaïques , monnaies, etc). Près du village, on a trouvé, sur la voie romaine, un milliaire érigé en l'honneur de l'empereur Septime-Sévère et de Marc-Aurèle.

On dit, mais sans avoir de preuve certaine, que Chavornay fut donné, en 867, par le roi carolingien Lothaire à son épouse Theutberge. Vingt ans plus tard, il devint la propriété des rois de Bourgogne transjurane. Les rois y habitaient quelquefois, mais on ne trouve plus de traces de leur résidence.

C'est ainsi qu'en 927, l'élection de Libon, évêque de Lausanne, fut confirmée par le roi Rodolphe qui tenait alors ses assises au village de Chavornay (in villa Cavorniac). Le roi était accompagné de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Belley. Ce dernier présida à la cérémonie du sacre.

La tradition veut que le château de Chavornay se trouvât au lieu dit "Sur la ville", où les travaux des champs ont mis à jour des débris carbonisés.

Plus tard, Chavornay devint la propriété de l'église de Lausanne ; en 1397, l'évêque y percevait la dîme, soit 16 muids de froment, 25 muids d'avoine et 10 livres de cire; le Chapitre, de son côté, avait le patronat de l'église paroissiale.

Le village de Chavornay a donné son nom à une famille dont on trouve des traces du XIème au XVème siècle. Le plus ancien serait le chevalier Sichardus de Chavornay, ou Otton de Chavornay (1096). Nicolas et Jean de Chavornay furent, vers 1234 et 1254, chanoines de Lausanne. Frédéric de Gingins mentionne Vienot de Chavornay en 1278. Le dernier cité est François de Chavornay, en 1488.

Chavornay possédait des franchises qui furent supprimées par les commissaires bernois en 1536.

Le premier pasteur fut Jean Tissot, ancien cordelier de Grandson qui, après s'être signalé par ses violences contre les réformés de cette localité, finit par se marier et passer à la Réforme.

A l'époque bernoise, Chavornay formait une châtelanie avec une cour de justice composée d'un châtelain et 12 justiciers. La communauté était administrée par un conseil de 12 membres "

Ce que le Dictionnaire historique vaudois ne dit pas c'est que Chavornay futune cité lacustre, mais elle n'est mentionnée sur aucune carte, ni par aucun auteur. " Il convient donc que je vous dise ce que j'en sais, écrit M. Léon

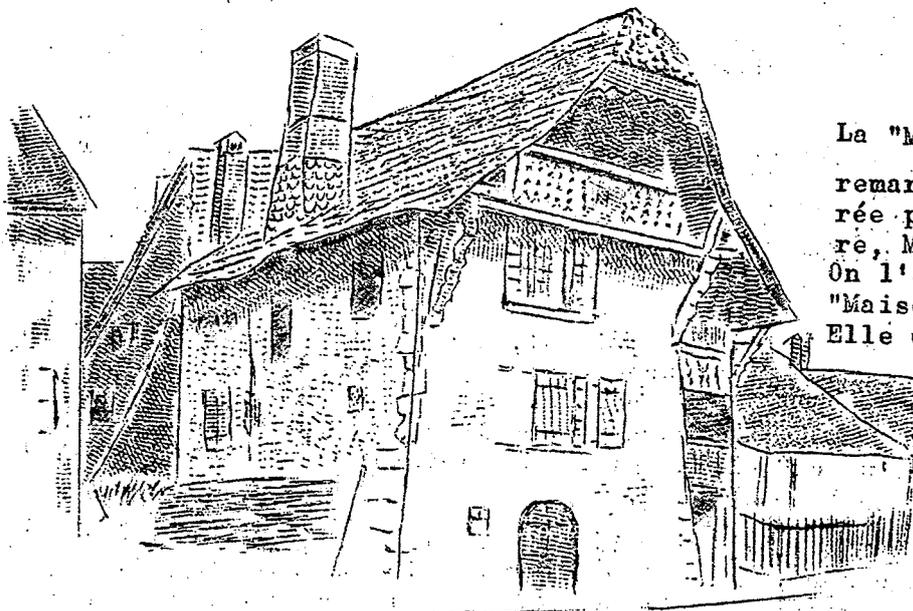
Michaud, directeur du collège d'Yverdon à l'époque, dans la "Revue historique vaudoise du 4ème trimestre 1944 : il y a quelques années, un collégien domicilié à Chavornay nous apporta quelques pointes de lances de bronze et plusieurs fers à mulets de petit format que lui avaient donnés des ouvriers de la Tuilerie Barraud. Renseignements pris, on apprit avec étonnement que ces trouvailles avaient été faites dans le banc d'argile que l'entreprise exploitait pour sa fabrication, à vingt minutes au nord du village, en plein marais, gisement relié à l'époque à la fabrique par un téléphérique. Nous y courûmes et, sur place, ces ouvriers nous confirmèrent la chose en nous avouant ingénument qu'ignorant la valeur de ces découvertes, ils jetaient au hasard dans les broussailles et les fossés tous ces "machins", tout ce "chenit" inutile. Une prospection plus poussée nous permit de reconnaître, grâce aux tranchées d'extraction, à environ 2 mètres au-dessous du niveau du sol, toute une substructure faite de troncs de chênes entiers, disposés horizontalement et supportant des pilotis verticaux. Malheureusement, le fond marécageux et parsemé d'étangs d'eau stagnante rendait et rend encore les recherches bien malaisées, et les fouilles que nous nous proposons d'entreprendre sont restées à l'état de projet.

Il y avait donc là une ou des habitations lacustres de l'âge du bronze et cette quantité de fers à mulets pourrait plaider en faveur d'une station de relais entre le Mauremont et le Vicus eburodunensis des premiers Helvètes. Il est tout de même bizarre qu'elle soit située en dehors des deux voies connues qui longeaient le marécage : celle d'Essert-Pittet et celle de l'antique Urba.

Chavornay serait donc vraisemblablement une station de marais, à base surélevée reposant sur une fondation de troncs entrecroisés, comme on en a découvert aux environs de Bex (...).

POPULATION

1416	:	60 feux	
1803	:	649 habitants	
1806	:	657	
1900	:	805	
1910	:	1055	
1950	:	1401	
1954	:	1406	
1965	:	1461	(984 vaudois, 277 confédérés et 200 étrangers)



La "MAISON BERNOISE",
remarquablement restaurée par son propriétaire, M. Bernard Viglino. On l'a aussi appelée la "Maison du banneret". Elle date du XVIème siècle.

(Construite par Jean-François Malherbe).

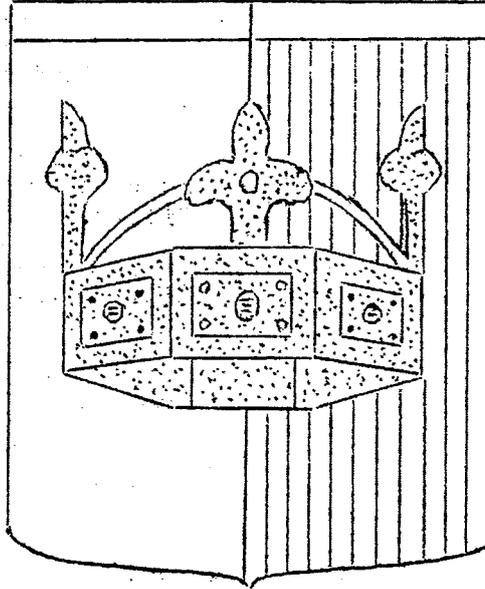
(v. page 32)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Préfecture	: A Orbe, Chef-lieu de district.
Etat civil	: Chavornay est chef-lieu d'arrondissement, dont font également partie les communes de Bavois et de Corcelles.
Paroisse	: Chavornay fait partie du 4ème Arrdt, avec les communes de Bavois et d'Essert-Pittet.
Gendarmerie	: Le poste de Chavornay fait partie de l'arrondissement d'Orbe.
Arrondissement électoral (Grand Conseil)	: Chavornay fait partie de l'arrondissement électoral d'Orbe (5 députés).
Militaire	: Chavornay forme une section, avec Corcelles et Bavois
Médecin-délégué	: Habite à Orbe
Voyer	: Yverdon
Justice de paix	: Orbe
Juge informateur	: Arrondissement comprenant les districts d'Orbe, d'Yverdon et de Grandson.

Chapitre 2

LES ARMOIRIES



La Société de l'Abbaye "Union et Paix" a manifesté le désir de faire figurer sur son drapeau un écusson aux armes de Chavornay.

La Municipalité s'est adressée à la Commission cantonale qui s'occupe de ces questions et un premier projet a été élaboré, prévoyant les armoiries suivantes: couleurs : le rouge et le blanc, qui sont celles du diocèse de Lausanne, dont Chavornay a fait partie durant de nombreuses années. L'écusson serait complété par deux roseaux rappelant la situation de la commune dans la Plaine de l'Orbe.

La Municipalité n'a pas admis ce dernier motif et lui a préféré un motif historique puisé dans le passé de la commune : les roseaux furent remplacés par une couronne royale rappelant la résidence à Chavornay des rois rodolphiens du second royaume de Bourgogne. (Décision du 20 juin 1921).

Ces armoiries se lisent comme suit :

" Parti d'argent et de gueules, a une couronne royale rodolphienne au naturel d'or gemmée d'azur, et de sinople "

Chapitre 3

LES ARCHIVES

Les archives communales se trouvent dans un joli local voûté attenant à la classe enfantine tenue par Mme Thibaud. Elles se composent de 85 registres et de 265 classeurs. Le classement est fait par matière avec un inventaire ad'hoc.

C'est la Municipalité en fonction durant la législature de 1962 à 1965 qui a pris l'heureuse décision de faire procéder à leur reclassement complet (par l'auteur de cet ouvrage).

La plus ancienne pièce (traduction) est de 1365 (voir page suivante).

Ces archives comportent de précieux documents dans lesquels nous avons puisé largement pour écrire la présente histoire.

Chapitre 4

DANS LES VIEUX DOCUMENTS

Cet acte a été trouvé à l'Ecole des chartes de Paris par M. Maurice Barbey, avocat. En voici sa traduction, l'orthographe étant respectée comme c'est du reste le cas dans toutes les mentions, extraits, etc, qui suivent :

" Magnifique et treshonoré seigneur, de la part de voz treshumbles et obeissantz subjectz et serviteurs les communiars du village de Chavornay en toute humillité est exposé comme il soit que en l'an mil trois centz soixante et cinq et le vingtie. Octobre, en presence de Anthoine Champion, commissaire de feu Illustre Prince Amé, conte de Savoye, tous les pour lors communiars et habitantz dudict Chavornay confesserent et recogneurent entre aultres choses estre hommes et gardes dudict sr. conte, pour eulx et leurs heritiers, voyre luy debvoir pour ladte. garde quatre muids d'avoine mesure d'Yverdon. Item que toutes-fois et quantes la compagnie de la ville d'Yverdon chevauchera dehors de ladicte ville, lesdicts de Chavornay seroyent tenus y aller douze a tout pour y faire la garde depuis le soleil couchant jusques au soleil levant, comme cela plus applain est contenu au traicté lors fait et passé, voire par ledict seigneur conte et ses successeurs et suyamment par l'excellence de noz tresredoubtés seigneurs corrobore et confirmé.

Or, treshonoré seigneur, ayantz lesdictz exposantz ces jours passéz recen mandement et commandement de vostre seigneurie aux fins que l'espace de trente nuitz alternativement deux de ladicte commune vinsent audict Yverdon pour faire illec la garde sus certaine tour, ce que jusques ce jourd'huy et pour ce compt seulement a esté fait pour crainte d'estre accuséz de quelque desobeissance. Si est ce neantmoins que considerantz que la consequence leurs pourroit nuyre a l'advenir, voyre mesmes que le traicté preallegué seroit en vain fait et passé et telle cense annuelle delivrée s'ilz estoient tenus a perseverer audict, guait que les occasionne recourir a vostre seigneurie aux fins que en consideration du traicté preallegué corrobore et reconfirmé par nosdictz tresredoubtés seigneurs, par lequel lesdictz suppliantz n'entendent estre tenus a telle presente garde, qu'il vous plaise les en volloir exempter pour les raisons predictes. Si s'ouffrent ce neantmoins de rester et demorer a tousjours treshumbles et obeissantz subjectz de nosdictz tresredoubtés seigneurs et de continuer a prier l'Eternel pour l'avancement de vostre noble office et estat ".

Chapitre 5

LE TERRITOIRE

Chavornay a des limites communes avec Arnex-sur-Orbe
Corcelles
Essert-Pittet
Orbe
Penthéréaz
Suchy

Bavois

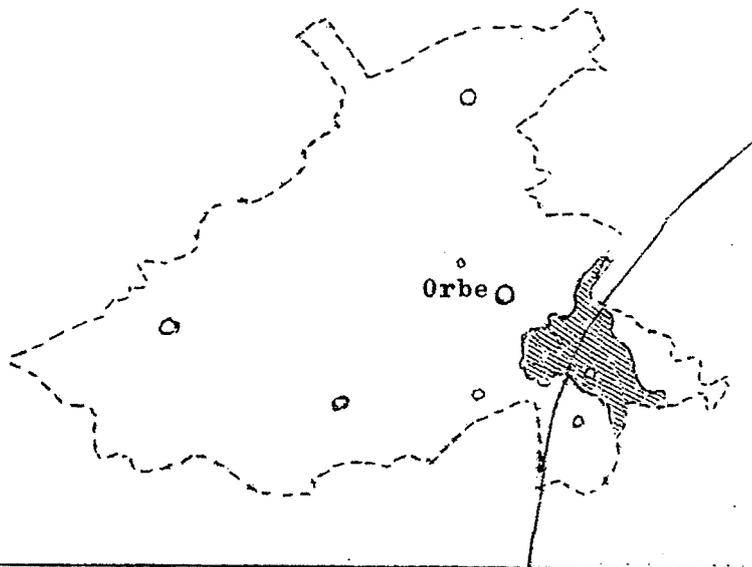
Surface en 1915 : 1065 hectares, dont notamment
470 en champs
403 en prés
145 en forêts
25 en vignes
2 en pâturages

Surface en 1965 : 1133 hectares, dont
864 en prés et champs
101,7 en forêts communales et Bourse des pvres
51 en forêts particulières
21 en places et jardins
15 en routes
2 en vignes
80 (village)

soit environ 2'520 poses vaudoises.

Le plus ancien plan de Chavornay, qui se trouve aux archives cantonales, date de 1678.

La Commune dans le district

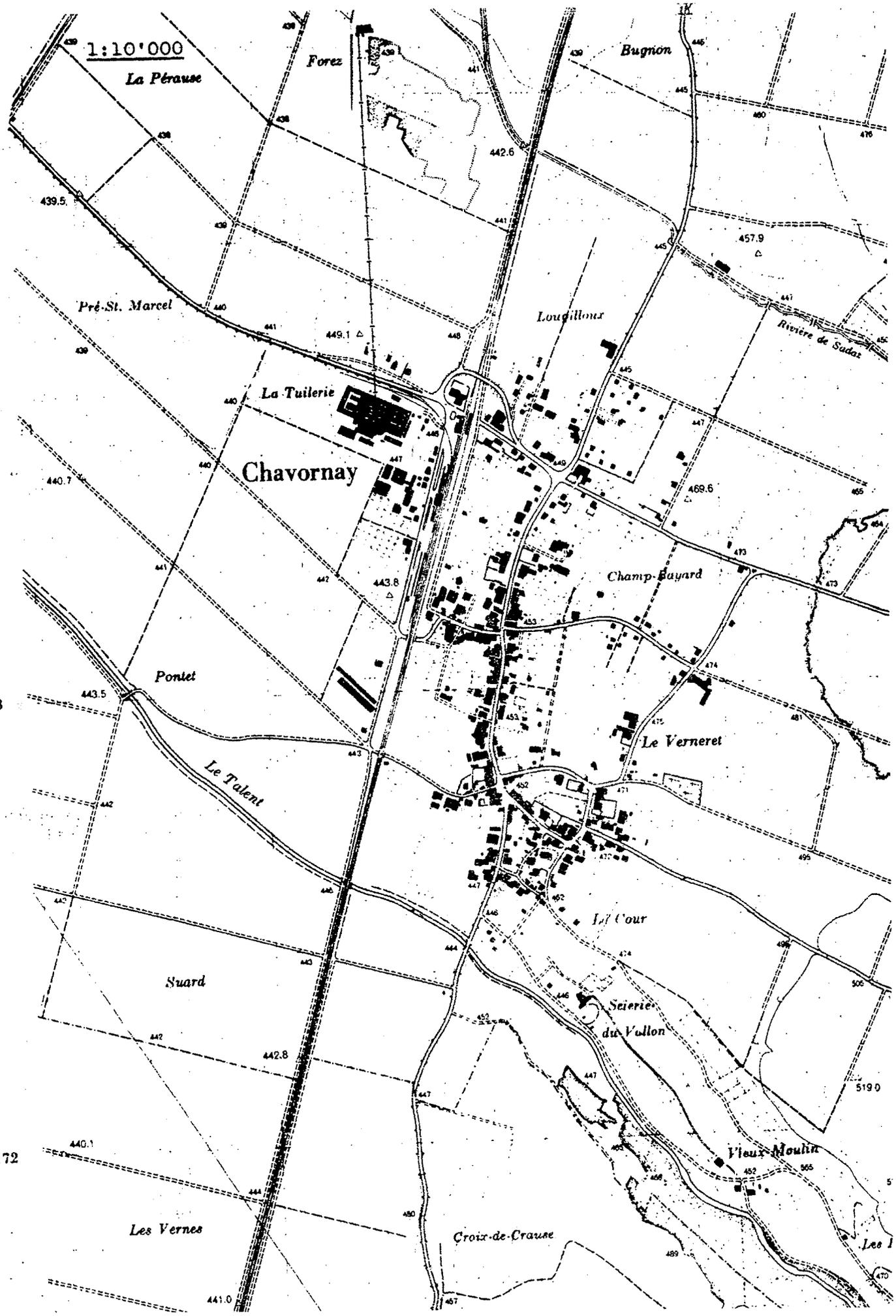


1:10'000
La Pérause

74

173

172



UNE ANECDOTE CONCERNANT LES PATURAGES EN LA
PLAINE DE L'ORBE

Alexandre Daguët, dans son histoire suisse à l'usage des écoles, dit au sujet de la Reine Berthe :

" Un jour, dans les pâturages de l'Orbe, elle rencontra une jeune fille qui filait en gardant son troupeau. Berthe, charmée de voir une bergère si laborieuse lui fit un riche présent. Ces fameux pâturages dont Frédéric de Gingins-La Sarra fait déjà mention dans son histoire "La ville d'Orbe" et où le Comte Conrad père de Rodolphe Ier battit et tua l'abbé Huguebert en guerre avec son beau-frère Lothaire, roi d'Austrasie.

Ces terrains furent toujours un sujet de contestation comme droit de propriété entre les communes d'Orbe et de Chavornay, ce qui donna lieu en 1645 à une procédure devant la cour baillivale d'Yverdon, dont le prononcé attribua ces immeubles en toute propriété à la Commune d'Orbe.

La Commune de Chavornay recourut contre ce prononcé aux Appellations romandes, à Berne et y délégua son gouverneur Nathanaël Auberson pour la représenter.

Selon une tradition, ce dernier fit le récit suivant de cette journée :

"Attendant de me présenter devant l'assemblée y relative, j'étais dans l'appréhension au sujet de l'affaire dont j'étais chargé, quand je fus réjoui par un des membres de cette cour de justice, un M. d'Erlach ou de Wattenwyl qui s'aperçut de mon état soucieux et m'en demanda la cause, me promettant de s'en occuper.

Il le fit si bien que le tribunal annula l'arrêt de la cour baillivale d'Yverdon et attribua la propriété des terrains en cause à la Commune de Chavornay, ceci en 1648, l'année de la paix de Westphalie, au grand contentement de la population de Chavornay".

La majorité de ces terrains sont devenus, par acquisition, la propriété de la Société des cultures maraîchères de Chiètres.

Chapitre 6

BOURGEOISIE — FAMILLES

A) anciennes familles

Date la plus ancienne connue
ou date de naturalisation

Auberson	1423
Beauverd (Bauver)	1300
Bousson	1335
Cachat	1711
Carrel (Carel)	-
Carretti	1906
Chaillet	1547
Gilabert (Gillabert)	1798
Grenay	1588
Laurent (Lorent)	a 1555
Lombardet	1635
Malherbe	1505
Pantet (Pautet)	-
Perriraz	1639
Pillicier	a 1623
Reguin (Reguet)	1327
Rossier	1790
Rosy	1790
Schmid	1906
Varini	1908

(a : avant)

B) Naturalisations diverses
(Renseignements connus jusqu'à fin 1965)

Authouart	1927	art. 27 L.N.	29.9.1952
Badini	1953	"	
Bosson	1959	art. 26 D.C.	29.11.1955
Calderara	1958	art. 27 L.N.	29.9.1952
Daguet	1958	art. 26 D.C.	29.11.1955
Ernst	1956	"	
Eymann	1959	"	
Hirschy	1959	"	
Kobel	1957	"	
Lauper	1958	"	
Leuenberger	1956	"	
Maendly	1942	naturalis. ordinaire aussi de Fribourg-ville	
Mäder	1959	art. 26 D.C.	29.11.1955
Maire	1956	"	
Mottas	1957	"	
Porret	1957	"	
Probst	1961	"	
Pulfer	1959	"	
Reichenbach	1956	"	
Romanens	1956	"	
Scherrer	1964	"	
Siegenthaler	1956	"	
Spring	1964	"	
Staudenmann	1957	"	
Steiner	1956	"	
Stöckli	1956	"	
Trachsel	1960	"	
Vuilleumier	1957	"	
Wolf	1962	"	
Zbinden	1960	"	
Zwahlen	1956	"	
Viglino	1952	naturalisation ordinaire	
Schranz	1964	art. 26 D.C.	29.11.1955

C) Autres noms de bourgeois de Chavornay

Dumas	1939	adoption	
Mutrux	1951	"	
Stähli	1949	"	
Maurer	1957	changement de nom	
Schneiter	1964	"	
Cailles	1962	conservation droit de cité	
Cochard	1963	"	
Ferrari	1965	"	
Koenig	1962	"	
Mongini	1964	"	
Smith	1952	"	
Sempere	1964	"	
Taxer	1964	"	
Westhof	1956	"	
Gilland	1959	"	
Chautems	1963	"	
Bécanier	1959	Réintégration	
Colomb	1957	"	
Erb	1940	"	
Michaud	1956	"	
Zurbuchen	1956	"	
Birchall	1954	Rétablissement	
Bergmann	1966	Natural. ord.	

Blumlein	1954	Rétablissement
Della-Valle	1954	"
Hammond	1953	"
Singh	1953	"
Weil	1954.	

Ne sont pas compris dans ces listes les noms de famille de femmes divorcées qui, au 31 mars 1966, ne se sont pas remariées et, par suite de divorce, ont repris le nom patronymique qu'elles possédaient avant le mariage dissous, tout en conservant le droit de cité acquis par le mariage.

D) Notes concernant quelques bourgeois

Il s'agit de quelques renseignements recueillis à propos de bourgeois ayant vécu avant le 20ème siècle. Nous nous excusons par avance si cette liste est incomplète.

Beauverd	Jules · 1835-1900, fut député (dentiste à Lausanne)
Gillabert	Emmanuel-Samuel, prit part au siège de Saragosse (1808-1809)
Grenay	Bastian et Albert prirent part à la campagne de 1712 qui se termina par la bataille de Villmergen. David et Siméon Grenay firent la campagne de Russie et moururent à la retraite de la Bérésina (1812).
Laurent	Quatre membres de cette famille prirent part à la bataille de Villmergen, soit Abram, Pierre-Abram, Etienne-Siméon et Jean-Pierre. François-Emmanuel (1783-1865) fut pasteur à Chavornay de 1826 à 1845. François-Louis-Rodolphe, son fils, ingénieur de l'Ecole centrale de Paris (1842) fut député, directeur des chemins de fer de l'Ouest-suisse, notamment (1855-1878)
Malherbe	François, mort en 1877, fut président du Tribunal d'Orbe François, mort en 1855, fut médecin et Préfet de Grandson François, banneret d'Yverdon en 1652.
Perriraz	Claude Perrière de "Gubernay en Savoie" est admis au communage de Chavornay le 25 juin 1639 et à celui de L' Abergement vers la même époque. La famille a été naturalisée par le Gouvernement bernois le 25 novembre 1659 et le droit de bourgeoisie confirmé à L'Abergement le 13 février 1728 . A cette occasion, le nom devient orthographié "Perriraz".
Schmid	originaires de Metzingen (Wurt).
Varini	originaires de Santino (Novare)

E) Notes diverses

Précisons d'emblée que, dans le passé, les bourgeois de Chavornay étaient très favorisés par rapport aux habitants originaires d'autres communes. Ils bénéficiaient de répartitions de bois à bâtir, avaient la possibilité d'emprunter auprès de la Commune et recevaient des "gratifications" à la fin de l'année (les chefs de famille 20 batz, les veuves et les filles 10 batz). Par ailleurs, les bourgeois avaient des bancs réservés au temple. Enfin, et pendant de longues années, le Conseil et la Municipalité ne furent composés que de bourgeois.

Au point de vue assistance encore, les procès-verbaux communaux font état de nombreuses aides à des bourgeois désirant s'expatrier. C'est ainsi que plusieurs d'entre-eux sont partis dans les pays voisins, voire en Amérique, en Afrique et en Asie.

Avant que ne soit mise sur pied la Loi sur l'assistance publique du 12 mai 1947, les communes du canton, dont Chavornay bien sûr, avaient à entretenir les bourgeois pauvres domiciliés dans d'autres localités, ce qui donnait lieu à une importante correspondance dont s'occupaient en général les pasteurs et les curés.

Terminons ce chapitre en rappelant que les gens de Chavornay sont appelés "Les Corbeaux, ceux de Corcelles "Les Hirondelles", d'Essert-Pittet "Les Grenouilles" et de Bavois "Les Agasses".

Chapitre 7

AU TEMPS DES BERNOIS

Notre but n'est pas de relater ici l'histoire de l'occupation bernoise, mais il nous paraît utile de rappeler que leur domination, qui dura deux siècles et demi, fut malgré tout bénéfique pour l'ensemble du pays et que, par des lois et règlements précis ils surent amener un peu d'ordre et d'aisance au sein de la population.

Précisons tout d'abord que vers l'an 1000 la maison villageoise n'était en réalité qu'une misérable chaumière où vivaient souvent pêle-mêle gens et bêtes.

De 1200 à 1400, les conditions d'existence ne se sont guère améliorées.

Ce n'est que depuis 1536, date de l'invasion bernoise, que les paysans, lentement, créent chez-eux une apparence de confort. La situation des habitants n'était guère enviable : il n'y avait souvent que le bétail "pour se chauffer", peu ou pas de lumière pour les veillées.

L'hygiène était totalement ignorée chez le paysan.

Peu à peu, les Nobles et Généreux Seigneurs obligèrent leurs sujets à construire des maisons plus confortables, mais les progrès sont d'une extrême lenteur. Enfin, et jusque vers 1850, les maisons étaient presque toutes en indivision: il y avait parfois 4, 5 ou 6 propriétaires dans une maison. On imagine sans peine les querelles que ce genre de voisinage pouvait engendrer !

Les enfants s'élevaient "presque tout seuls" et la mortalité infantine était effrayante, seuls les plus forts parvenaient à survivre. A 45 ou 50 ans, un homme était vieux. A tout moment il mourait quelqu'un sans qu'on puisse connaître la cause exacte du décès.

Car la médecine était toute simple (voir à ce propos l'article traitant des calamités) : quand on était malade, on demandait la "saigneuse" ou le "saigneur".

L'ivrognerie faisait des ravages terribles, à tel point que LL.EE. durent édicter un "avis" le 23 décembre 1768. Le voici, (orthographe respectée):



L'OURS DE
BERNE

"Avis contre l'ivrognerie

Par des avis que nous avons reçu, nous apprenons que le vice ruineux de l'ivrognerie, avec ses tristes suites, s'augmente et que le nombre de ceux qui vendent du vin s'accroît journellement, que même les dimanches pendant le service divin et en tout temps jusques tard dans la nuit, on vend du vin, de quoi il résulte la pauvreté, des indécences et la négligence du dit service divin et tant d'autres excès. Afin donc de remédier à ces maux et que les ordonnances faites à ce sujet soient mises en vigueur, nous ordonnons que les règlements soient observés, nous ordonnons que les logis, cabarets et pintes soient fermés en été à 9 heures et en hiver à 8 heures du soir pour tout le monde, excepté pour les voyageurs".

Il faut croire que ces ordonnances n'ont pas été suivies à la lettre, car le 6 février 1773 LL.EE. ont donné des instructions plus strictes :

" S'il n'y a pas des gens pour veiller aux contraventions et les rapporter à l'office, nous ordonnons qu'il y ait chaque semaine trois ou quatre fois dans les lieux où l'on vend du vin, des visites, non en des jours réglés et connus, mais en des temps et des heures diverses et inattendues. Les débauchés incorrigibles seront punis. Espérons que les gens de bien s'employeront par devoir à couper le fil à tant de désordres et de misères qui proviennent de la fréquentation des cabarets, bouchons, tavernes, etc.

Le 8 octobre 1714, le Conseil de Chavornay prend la décision suivante :

"Avis contre l'usage du tabac

Il a été décidé que tous ceux qui fumeront du tabac, soit de jour, soit de nuit, par la rue dans le village, devant les maisons, granges et dans les écuries, seront châtiés à 4 baches en faveur des pauvres, chaque fois ".

En ce qui concerne les moeurs, on ne saurait trouver trop de différence entre le temps passé et celui actuel; il ressort de statistiques que les filles-mères étaient très nombreuses et que, dans les villes, la prostitution --le plus vieux métier du monde -- existait aussi.

LL.EE. ont édicté un règlement sur les moeurs, daté du 17 février 1772. On y lit notamment : " que la femme coupable d'adultère une première fois sera fouettée en public. Pour la deuxième faute, elle sera bannie de la localité. Pour la troisième elle aura la tête tranchée.

Des punitions très graves étaient prévues pour les hommes qui abandonnaient leur famille.

Dans l'ancien temps, il y avait peu de distraction. De temps en temps, la Jeunesse Chavornay organisait un bal et , chaque année, il y avait le tir de l'Ascension.

Comme en d'autres endroits, cette même Jeunesse organisait quelquefois des "charivaris". Ce sont des événements locaux maintenant abolis : la Jeunesse organisait un charivari chaque fois qu'un habitant de la localité était critiqué pour un fait quelconque. Tous les membres de la Jeunesse se rassemblaient près du domicile de l'habitant "visé", généralement le soir ou pendant la nuit; et là, chacun devait faire le plus de bruit possible avec les objets les plus variés: arrosoirs, cornettes, sifflets, tambours, etc. Le charivari durait une heure, deux heures ou même plus suivant l'importance de la ou des fautes commises par l'intéressé. L'événement était répété autant de fois que cela était nécessaire, pendant un ou plusieurs mois.

Il n'était pas possible d'arrêter les charivaris sans payer une amende à la Jeunesse .

Et voici quelques documents intéressants ou simplement amusants, concernant toujours la période bernoise .

Le 8 mai 1730, le Bailli d'Yverdon demande si Chavornay peut recevoir des réfugiés de la vallée de Pragélaz-

Les communiens répondent qu' " ils se feroient un sensible plaisir d'en recevoir chez eux, mais malheureusement les particuliers se trouvent dans une situation assez triste, presque tous sont chargés de dettes, chargés de famille. Plusieurs doivent aller chercher de l'ouvrage dehors pour gagner leur vie, ne trouvant dans le lieu pour les occuper-. La Commune est chargée d'ouvrages publics, pasturages, communs, rivières, ponts, pontets, fossés ... elle a des enfants abandonnés à entretenir, des pauvres qu'elle ne laisse pas sortir pour aller mendier ailleurs. Les habitants sont logés fort à l'étroit et il n'y a aucune maison vacante dans le lieu. Toutes ces raisons qui sont très véritables les mettent hors d'état de pouvoir recevoir des étrangers".

Copie d'une plainte faite par Monsieur le Ministre Malherbe :

" Le samedi 6 juillet 1715 environ midy, le fils du Curial Beauverd estant sur un griottier que je crois estre de la Cure, et se disputant avec mon fils qui vouloit l'obliger de descendre et me répondit: Par Dieu , non feray , et n'estant approché du griottier où il estait, je le menacay avec ma canne. Il proféra ces horribles paroles : Le Diable m'exterminera et m'emporte si je ne me revanche.

Et après l'avoir exhorté à son devoir et luy remontrant l'horreur de ses expressions, il descendit du griottier et me montra son cul a respect par dérision. Il a crié à mon fils : Petit Diable, il faut que je te fasse perdre le goût du pain !

Le soussigné déclare de bonne foy que le tout s'est ainsy passé à Chavornay, ce jour, 6 juillet 1715.

A. Malherbe, ministre " .

Chapitre 8

CONSEILS

Après l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération Suisse, le Conseil, issu de l'acte de médiation, était une assemblée de commune composée des citoyens vaudois âgés de 30 ans au moins, ou de 20 ans et mariés, propriétaires de fr 200.- en immeubles ou fr 300.- en créances. Cette assemblée nommait une municipalité composée de 11 à 19 membres qui choisissait dans son sein le syndic et deux adjoints.

La Constitution de 1814, complétée par la loi du 2 juin 1815, vint modifier cette organisation et c'est alors que Chavornay, pour ce qui le concerne, eut son premier Conseil officiel qui siégea le 29 novembre 1815 pour la première fois. Selon la loi, les trois-quarts de ses membres devaient être bourgeois de la Commune. A Chavornay, cette première séance du Conseil fut composée uniquement de bourgeois.

Conformément à la loi, toujours, c'était le syndic qui le présidait et le Juge de paix qui l'assermentait. Cette manière de faire cessa en 1832 pour ce qui concerne Chavornay : il y eut dès lors un président et bientôt le préfet fut chargé de la dite assermentation.

Le décret du 22 mai 1872 supprima l'obligation d'une majorité de vaudois dans le législatif, comme aussi une majorité de bourgeois.

Quelques notes intéressantes :

1873 7.2. : On adopte un Règlement pour le Conseil général qui doit être le premier depuis 1815. En voici quelques articles :

Art. 2) Les absents payeront 50 centimes, mais fr 1.- s'il s'agit de la reddition des comptes.

Art. 4) Personne ne peut parler sans demander la parole au Président.

Art. 6) Aucun membre ne peut être interrompu dans son discours, à moins qu'il ne s'écarte de la discussion en cours.

A noter que l'actuel règlement du Conseil date du 13.6.1946.

1901, 13.7. : Lettre au Conseil : " La population de Chavornay qui était de 787 habitants au dernier recensement, est maintenant de 800 passé, par suite des nombreux employés de la fabrique de chocolat d'Orbe. Nous proposons que soit demandé au Conseil d'Etat l'autorisation de substituer un Conseil communal au Conseil général (signé de quelques conseillers) .

Chavornay eut ce Conseil communal dès le 1er janvier 1902.

1905 26.1. : " Il est passé au Règlement des indemnités et amendes. Il est décidé que les dites amendes pour absence au Conseil se boivent ensemble (!).

1956.22.12. Le Conseil refuse l'introduction de la proportionnelle .

En 1966, le nouveau Conseil issu des élections de novembre 1965 comporte 55 membres , soit 22 radicaux, 18 libéraux et 15 socialistes.

Chapitre 9

MUNICIPALITES et personnel communal

La première séance de la nouvelle Municipalité, ensuite de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération, eut lieu le 20 août 1803. Elle se composait des citoyens suivants :

Emanuel	Lorent (Syndic)
Jean-Pierre	Auberson
François	Perriraz
Gamatiel	Lorent
David	Malherbe
Jean	Cachat

Pierre Beauverd
Daniel Malherbe
David Ecuverd
Abram Beauverd
Pierre Perriraz

(11 !)

1810 : A cette époque, la Municipalité disposait du personnel communal suivant :

- 1 secrétaire municipal
- 2 boursiers (Commune et Pauvres) , pris au sein de la Municipalité elle-même, à tour de rôle.
- 2 messeillers chargés de la surveillance des récoltes
- 2 forestiers
- 2 guets (police)
- 1 berger pour les chevaux
- 1 berger pour les vaches
- 1 berger pour les brebis (Chavornay a eu jusqu'à 900 moutons !!)
- 1 berger pour les cochons
- 1 taupier

En 1812, la Municipalité nomme, en plus, un marguillier chargé d'ensevelir les morts, puis, en 1819, un "voyeur" , chargé de l'entretien des routes,(voyeur).

1815 29.12. La Municipalité ne se composera plus que de 9 membres .

1833 6.1. La Municipalité met au point les conditions des sonneurs :
" Ils devront avoir soin de tenir le cimetière (autour de l'église à l'époque) propre, d'en enlever toutes les ordures et de tenir les portes fermées. Ils devront graisser les cloches au moins de quinze en quinze jours, avec de la bonne huile, et les sonner selon les ordres du pasteur " .

1842 14.1. : La Municipalité interviendra auprès du Préfet pour que le salaire des municipaux soit porté de fr 20.- à fr 40.- par année.

1844 4.1. : Les boursiers ne seront plus "pris" au sein de la Municipalité, mais au dehors.

1845 : La Municipalité se composera dès lors de 7 citoyens. La répartition des dicastères (faite par tirage au sort), sera la suivante :

Extérieur	:	Louis Auberson Jean-Louis Laurent Emanuel Laurent
Forêts	:	François Cachat Emanuel Perriraz
Intérieur	:	Louis Perriraz François Auberson

Voici quelques salaires communaux l' an :

	<u>1878</u>	<u>1905</u>	<u>1925</u>
	fr	fr	fr
Syndic	100.-	200.-	600.-
Municipaux	50.-	80.-	300.-
Secrétaire municipal	200.-	300.-	300.-
Boursier communal	120.-	420.-	500.-
Huissier municipal	48.-	60.-	30.-
Huissier du Conseil	6.-	10.-	10.-

1909 15.12. : Le nombre des municipaux est réduit de 7 à 5, mais sera porté à nouveau à 7 dès 1913.

Municipalité dès 1966 pour la législature de 1966 à 1969 (ordre alphabétique) :

MM.	Francis Ernst ,	syndic ,	radical
	Maurice Auberson,		socialiste
	Louis Beauverd,		radical
	Fernand Dutoit,		radical
	Robert Jaquier,		socialiste
	Jean-Charles Malherbe,		libéral
	Robert Thibaud,		libéral

Chapitre 10

LISTE DES SYNDICS

Laurent	Emanuel	1803 - 1806	
Perriraz	François-Louis	1806 - 1809	
Malherbe	Charles	1810 - 1811	
Auberson	Jean-Pierre	1811 - 1817	
Beauverd	Léon	1817 - 1823	
Auberson	Jean-Pierre	1823 - 1827	
Malherbe	David	1828 - 1832	
Laurent	Jean-Gabriel	1832 - 1843	
Laurent	François	1844 - 1845	
Cachat	François	1845 - 1848	
Malherbe	François	1848 - 1853	
Auberson	Léon	1854 - 1857	
Perriraz	Louis	1858 - 1870	
Malherbe	Siméon	1870 - 1873	
Beauverd	Benjamin	1873 - 1878	
Malherbe	Louis	1878 - 1881	
Perriraz	François	1881 - 1882	
Beauverd	David (Beauverd)	1882 - 1885	
Beauverd	David (Tessot)	1886 - 1889	
Beauverd	David (Beauverd)	1890 - 1897	
Malherbe	Charles	1898 - 1909	
Laurent	Emile	1910 - 1912	
Auberson	Constant	1913 - 1917	
Laurent	Emile	1918 - 1921	
Laurent	Banjamin	1922 - 1925	
Laurent	Emile	1926 - 1929	
Laurent	Auguste	1930 - 1945	
Bousson	Charles	1946 - 1953	31.10.
Lavanchy	Charles	1954 - 1965	
Ernst	Francis	1966 - 1977	
Thibaud	Robert	1978 - 1985	
Ballif	André	1986 - 1993	
Leuenberger	Pierre-André	1994 -	

Chapitre 11

LES SOCIÉTÉS

Un vieux proverbe dit que lorsque trois vaudois se rencontrent ils parlent aussitôt après de fonder une société.

Chavornay n'a pas failli à cette "règle".

Nous remercions vivement les sociétés de la localité pour leurs renseignements, dans lesquels nous avons largement puisé, ayant été quelquefois dans l'impossibilité de donner trop de détails, ce dont elles voudront bien nous excuser.

L' Abbaye de Villmergen

En 1712, 18 bourgeois de Chavornay participèrent à la guerre de Villmergen et spécialement à la prise de Bremgarten.

En souvenir de cette campagne, les survivants fondèrent une "abbaye" qui a existé jusqu'en 1862. Son drapeau a été déposé à l'arsenal de Morges, dit-on.

Les archives de la commune conservent heureusement le livre des procès-verbaux de cette société, dont voici des extraits de la première page, des taches n'ayant pu nous permettre de tout lire (style et orthographe respectés, comme de coutume) :

" Ce jour vingt cinquième du mois de juillet de l'année mille septcents et treze. Comme il a pleut au Tout Puissant, par sa grande miséricorde et Charité ineffable et Glorieuse de bénir les armes de LL.EE. de Berne, Nos Souverains Seigneurs.....dans cette guerre.....et en particulier de la signalée victoire du 25 juillet 1712, et entièrement complete sur les ennemis pour une mémoire à la postérité. Par un commun accord, les cy après nommés qui ont heu l'Honneur par la Bénédiction divine d'estre du nombre des victorieux pour s'estre rencontrés dans l'occasion, ont pris une résolution de célébrer à l'avenir la mémoire de cette grande victoire annuellement sur le jour de feste Dieu, jour de la prise de Bremgarten, ce qui leur servira de Confrérie.....en Abbaye, selon le bon vouloir de LL.EE. "

Suivent les noms des confrères fondateurs :

"Daniel Beauverd, sergent	Abram Auberson
Jean-François Lorent, Caporal	Adam Malherbe
Jean-Pierre Malherbe	Pierre Grenay
David Malherbe	Jean-Jaques Reguent (Reguin)
Pierre Perriraz	Pierre Beauverd
Abram Beauverd	Jacques Henry
Pierre Malherbe, tambour	Siméon Bousson
Adam Lorent	Jean-Jaques Bousson
Isaac Perriraz	Abram Gillabert

1716 15-2. : "Il a été reigné et ordonné que l'Abbé ira présenter les semaises aux Espousailles (des membres), et le Lieutenant Abbé ira avec pour les porter et les deux Recteurs iront avec chacun un fusil qui tireront chacun un coup lorsqu'ils arriveront et chacun un coup en sortant ".

Plus loin, on lit que la succession de l'Abbaye appartiendra à l'aîné des fils.

Cette abbaye a eu beaucoup d'activité. Elle organisait chaque année des "tirs à la cible" et nommait un Roy à cette occasion. Elle accordait volontiers des prêts à ses membres, selon une comptabilité parfaitement bien tenue.

La politesse était de rigueur entre les membres. Si l'un d'eux insultait un camarade, il devait payer une amende. Par ailleurs, les membres qui n'allaient pas présenter les armes au Roy de l'année (roi du tir), étaient également amendés.

L'Abbaye de Villmergen disparut en 1862 et non en 1855 comme on l'a cru d'abord.

L'Abbaye des cultivateurs

Cette abbaye, comme celle de Villmergen, a également tenu un livre de procès-verbaux .

"Le vingt de mars mil huit cent quatre, sous les auspices de l'Etre Suprême, se forme la société des cultivateurs dans la Commune de Chavornay. Les membres se feront un devoir de se former au maniement des armes et d'apprendre à tirer avec justesse, afin de pouvoir dans tous les cas être utiles à la Patrie".
Conditions (extraits) :

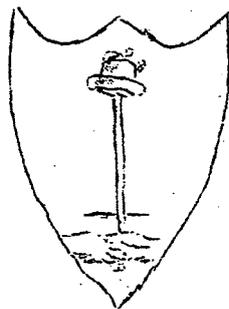
" 1) Tout citoyen du Canton qui voudra se faire inscrire sera reçu membre au prix fixé par la société. S'il est de bonnes moeurs et conduite. Il promettra sur les mains du Président d'être fidèle à la Constitution du Canton de Vaud....

2) Ce prix sera de seize francs de Suisse, soit un louis d'or neuf (...)

3) Il sera tiré un prix annuellement le premier vendredi de mai au tirage de la Commune, dans le but de s'exercer à tirer avec justesse.

4) Tous les membres devront avoir en tout temps un fusil en bon état et devront porter la cocarde cantonale au chapeau."

L'emblème représentait en fait le premier projet d'armoiries pour le Canton de Vaud, premier projet qui était le suivant :



Chapeau à cocarde

mains jointes

C'est le 5 avril 1804 que le Petit Conseil du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat actuel, approuva la création de cette abbaye.

Il en est parlé pour la dernière fois le 4 février 1872, où il est en effet fait mention que la présidence est remise au Président de la société l'Union, dissoute en 1882 et remplacée par l'Abbaye "Union et Paix" dès 1919 (voir plus loin).

L'Abbaye "Union et Paix"

a pour but de développer les sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité et de maintenir le tir aux armes fédérales. Elle a été fondée le 13 septembre 1919 à 21 heures, à l'Hôtel Bellevue sur l'initiative de MM. Edouard Pantet et Emile Auberson. Etaient présents à cette occasion les présidents des sociétés de chant l'Aurore, de Jeunesse, de musique "Le Lyre", de tir et de gymnastique. Effectif des membres : 215.

Société fédérale de gymnastique (Devise : "Patrie-Force-Amitié")

a été fondée le 4 avril 1909 sous le nom de "La Jeune Helvétie". Son effectif est de 30 membres, nous dit M. Ernest Carrard, à Bavois.

Voici quelques dates intéressantes :

1913 : Fête régionale, première grande course de 40 km

1914 : Grave accident au reek, le moniteur Constant Roulin décède. Une souscription est ouverte en faveur de ses descendants.

1915 : Premier cours préparatoire de gymnastique militaire. A noter que de 1909 à 1915, les manifestations avaient lieu dans des hangars.

1916 : L'effectif de la section est de 47 membres - La section d'élèves compte 36 personnes. C'est un regain d'activité dû à la Mob. Car, il faut le dire, les débuts de la société furent "durs", faute d'

engins, de locaux et...de finances, en particulier.

1927/28 : Un club de lutteurs est constitué au sein de la section

Si c'est en 1919 qu' a été créée la classe de pupilles, c'est en 1935 qu'a été créée la sous-section féminine "Les Libellules", en 1936 la classe des pupillettes, en 1943 la sous-section de basket-ball.

En 1966, la "Jeune Helvétie" inaugura son nouveau drapeau.

Rappelons enfin que la société a pris part à de nombreuses manifestations sportives régionales, cantonales, romandes et fédérales et qu'elle a fêté son cinquantenaire en 1959.

D'autres renseignements nous étant parvenus depuis lors concernant les débuts de la société, nous les résumons ci-après :

Premier président : M. Charles Gaillard

Lieu de travail en 1909, au moment de la fondation : l'ancienne bergerie moutonnerie .

30 mai 1915, première répétition dans un local loué à Bellevue (propriétaire M. Fioroli).

A noter enfin que les premiers costumes des membres étaient ainsi conçus : maillot et pantalon long, ceinture, (flanelle blanche), chapeau de paille à la belle saison.

Section des Samaritains

But : secourir son prochain

Fondée en 1931

Effectif : 50 membres.

A organisé l'assemblée romande du 19 juin 1949.

Section de la Société vandoise des pêcheurs en rivières (Membre de la SVPR)

But : intérêt piscicole

Fondée le 3 février 1934

Effectif 28 membres.

Société d'aviculture

But : encouragement de l'élevage des poules des lapins et pigeons de race

Fondée en 1947

Effectif : 26 membres.

Organise une exposition tous les deux ans.

La Lyre

But : l'art de la musique

Fondée le 31 janvier 1913 (Pdt Fritz Reichenbach)

Effectif : 20 membres.

Dates intéressantes :

1919 : Inauguration du drapeau

1921 : Inauguration des uniformes

1935 : Organisation du Gifon du Nord

1952 : Inauguration des nouveaux uniformes

1954, 1959 et 1965, Organisation de l'Amicale des musiques de la Plaine de l'Orbe

1963 : Participation au concours cantonal d'Yverdon (couronne or, 4mecat)

1963 : Fête du cinquantenaire et inauguration du nouveau drapeau.

Association des paysannes vandoises

But : rencontres amicales et cours divers se rapportant au ménage.

Fondée en 1942

Effectif : 70 membres de 4 villages (Corcelles, Penthérez, Essert-Pittet et Chavornay). Rattachée à l'Association des paysannes vandoises.

A organisé en 1965 une exposition de broderies sur toiles anciennes et modernes.

L'Aurore, société de chant.

But : chant - amitié

Fondée le 30 novembre 1891

Effectif : 35 membres

Quelques dates :

Novembre 1893 : la société est invitée à une promenade gratuite offerte par la "Société du tramway Orbe-Chavornay, lors de la mise en service de ce moyen de transport.

1929 , 2ème Giron de la Plaine de l'Orbe

1948, 14ème " "

1962, 28ème " "

1966 en mars, la Société fête son 75 ème anniversaire, en présentant au public "Images de mon pays" de Carlo Boller et Maurice Budry.

Chavornay-Sports

But : football

Fondée le 2 septembre 1938

Effectif : 30 membres

Actuellement : 1 équipe senior en 4ème ligue et 1 équipe Juniors B.

Le club a joué en 3ème ligue de 1955 à 1959.

Le 4 août 1963, a fêté le 25ème anniversaire de sa fondation et l'inauguration de son nouveau terrain situé derrière la grande salle, par un tournoi honoré de la présence des équipes d'Yverdon et du Stade-Lausanne.

Société de Jeunesse

But : récréatif

Fondée en 1895. A vrai dire, la société est beaucoup plus ancienne, car les procès-verbaux municipaux font souvent mention, dès la fin du 18ème siècle, de la Société de jeunesse de la localité, à laquelle elle prête des locaux pour danser ou fait des dons lors de manifestations.

Effectif : 15 membres.

La société a inauguré son nouveau drapeau en 1919.

Société de couture des dames de Chavornay

But : Resserrer les liens d'amitié entre les sociétaires et consacrer son travail à des oeuvres de bienfaisance, à l'église, à des oeuvres d'entr'aide et d'utilité publique.

Chaque année, la société organise des visites aux malades, aux deshérités, distribue des bons pour achats dans les magasins du village, confectionne les cornets de Noël pour les enfants des écoles et pour les plus petits. Dons pour l'orgue et en faveur de la maison de paroisse.

Oeuvres d'utilité publique à l'actif de la société : Pose de vitraux à l'église, d'une horloge électrique, entretien du cimetière pendant de nombreuses années, aide aux sociétés locales pour l'achat d'armoires, cuisinière électrique, etc, à la société de musique, pour l'achat d'instruments, d'uniformes, du drapeau, dons à la société de gymnastique, couverture des fontaines, bancs pour les promeneurs, instruments, baromètre, confection de vêtements chauds pendant la guerre, etc. (Il s'agit en général de participations financières)

Effectif des membres : 80

Organise des ventes et thés-ventes bisannuels.

Nous avons relaté ici les renseignements que nous avons pu obtenir. Il est probable qu'ils sont incomplets pour quelques sociétés, mais il était difficile de faire un choix, leur activité étant, on le sait bien, importante autant que bienfaisante.

DEUXIEME PARTIE

Chapitre 1

LES BATIMENTS COMMUNAUX

En 1966, la Commune de Chavornay est propriétaire des bâtiments communaux suivants :

- 1) Le temple
- 2) Le collège primaire, datant de 1839, comportant 5 classes, dont les classes ménagère et infantine, la salle du Conseil communal, les bureaux de l'administration communale, le local des pompes, le logement du concierge.
- 3) Le collège du Verneret, construit en 1951/52, qui comprend, après des agrandissements effectués en 1955 et en 1960
2 classes primaires,
2 classes primaires-supérieures
1 classe de couture
- 4) La salle communale (et de gymnastique), au Verneret, construite en 1949 à l'emplacement de l'ancienne moutonnerie-bergerie.
- 5) La forge communale (annexe au café Laurent)
- 6) Les abattoirs "Au Cuenson"
- 7) La station de pompage d'Entreroches
- 8) Le local du corbillard, au cimetière
- 9) Le refuge du Bois Désert
- 10) Le refuge du Bois du Devens.

De son côté, la Bourse des pauvres est propriétaire des bâtiments suivants :

- 1) Une ferme située "Au Vieux Moulin", avec grange et écurie et d'une maison d'habitation située à proximité, comportant également une grange et une écurie (ancien battoir)
- 2) Le Vieux Moulin.

RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT QUELQUES BATIMENTS

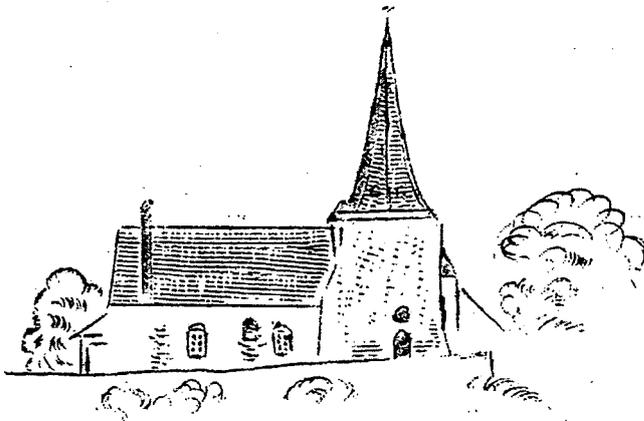
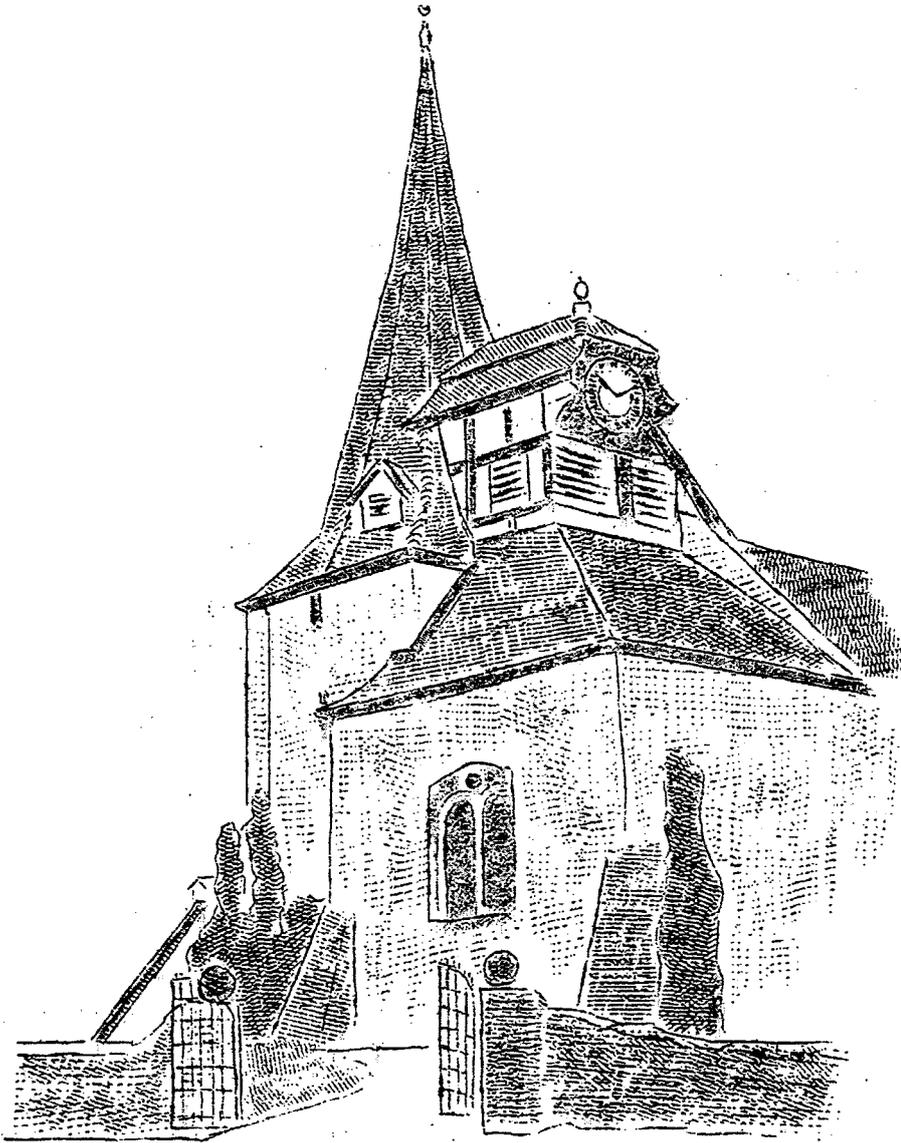
Chapitre 2

LE CHATEAU

Le Château de Chavornay a réellement existé, dit-on, mais nous n'en connaissons pas le dessin. Il a été brûlé peu après l'époque de la Reine Berthe. A son emplacement (A la Ville) se trouve la maison où habite un médecin. Avant cette maison il y eut primitivement un rural, brûlé en 1882.

Il a été trouvé à proximité de ces lieux une médaille de la colonie romaine de Nîmes.

Le château de Chavornay a probablement été habité par les rois Rodolphiens.



Chapitre 3

LE TEMPLE

Le temple de Chavornay est l'un des plus anciens du pays. Classé au nombre des monuments historiques, ses parties les plus anciennes remontent à l'année 1400.

A la nef et à ses bas-côtés se trouve adossé un choeur voûté en croisée d'ogives. Au sud, le dit choeur communiquait jadis largement par une arcade cintrée avec une annexe. Cette annexe est une chapelle, peut-être celle qui était dédiée à St Théodule. Le clocher qui le surmonte a sans doute été élevé plus tard. La nef était déjà couverte d'un plafond cintré en bois dès le XVème siècle.

Au XVIIème siècle, a fenêtre du choeur fut agrandie.

La chaire date de 1620 et le dais de 1671. C'est alors que fut exécutée la couverture actuelle de la nef.

En 1851, enfin, des remaniements malheureux, surtout au porche, intervinrent encore.

On remarque en plusieurs endroits la croix de Savoie, en relation sans doute avec celui qui fit construire l'église (Amédée VIII, probablement).

La table de communion repose sur les anciens fonds baptismaux.

Le clocher comporte actuellement 3 cloches. La plus ancienne, qui date de 1623, a été refondue.

L'édifice appartient à 3 époques différentes; les parties les plus anciennes remontent à 1400

1854 : Le temple fait l'objet d'importantes réparations (boiseries, planchers, toitures, portes, etc) On lit souvent dans les soumissions le mot de "reconstruction- Autres dates de restaurations : 1648, 1851, 1908, 1909. (inaug. 13.3.1910)

C'est de cette époque que date le "transfert" à son endroit actuel, du cimetière qui se trouvait à proximité du monument.

1947 : Electrification des cloches

1953 : Installation du chauffage électrique

1955 : Pose d'une nouvelle horloge (électrique), pour le prix de fr 6'090.-

A ce propos, précisons que Chavornay n'a eu qu'une horloge durant de très nombreuses années : celle du temple, dont la commune avait l'entretien.

Le 26 novembre 1841, elle nomme un employé chargé de la "soigner". Voici quelques articles du règlement qu'elle a mis sur pied à cette occasion :

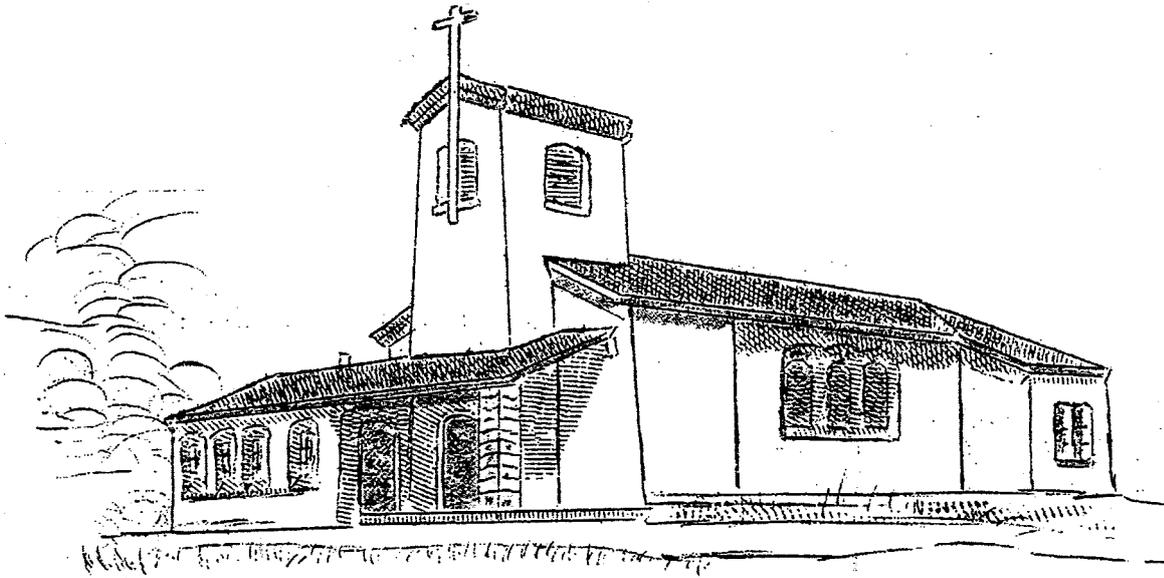
"Gabriel Laurent devra soigner l'horloge en bonne conscience. Il devra la remonter soigneusement tous les jours et à la même heure. Il ne devra jamais la laisser remonter par des enfants. Il devra la graisser soigneusement avec de la bonne huile"

Le 6 janvier 1848, le règlement est augmenté d'un article qui précise -- était-il nécessaire de le faire?-- que le "soigneur doit remettre l'horloge à l'heure lorsqu'elle avancera ou retardera "

En 1966, en plus de l'horloge du temple, Chavornay dispose encore de celle de l'ancienne boulangerie communale, de celle du collège primaire et de celle du collège du Verneret (à l'intérieur).

Voici encore une mention concernant le temple de Chavornay, retrouvée après rédaction de ce qui précède :

" Conçu primitivement comme un simple cube de pierre ouvrant sur un petit choeur vigoureusement innervé, une idée de luxe ou de simple confort décida les fidèles de Chavornay des années 1650 à partager leur temple en trois nefs au moyen d'une double rangée de poteaux supportant un triple berceau de planches. Cette rénovation rudimentaire, qui sent son charpentier de village, peut toutefois se réclamer d'une tradition bien autochtone : les grands berceaux de planches savoyards qui plafonnent les salles d'apparat du château de Chillon "



La chapelle catholique, inaugurée le 15 septembre 1957

Chapitre 4

LES ECOLES

Ce chapitre ne traite que des locaux scolaires, le problème de l'instruction publique, lui, étant traité dans un chapitre spécial.

Nous croyons que Chavornay disposait d'une "chambre d'école" avant 1600, cela probablement à l'emplacement du Café Laurent actuel.

En 1688, le Conseil d'alors a édicté un règlement sur les devoirs du "régent d'eschole" que nos lecteurs trouveront dans le chapitre spécial susmentionné.

Voici quelques dates intéressantes :

1810 16.3. : "Le régent Benjamin Decoppet a représenté que les enfants de son école n'ont aucun endroit pour satisfaire leurs besoins et qu'il serait convenable de leur établir des lieux d'aisance".

Le même jour, la Municipalité décide d'établir ces lieux d'aisance "contre le mur du jardin de la Cure, dans l'endroit qui gênera le moins le chemin public".

1836 27.2. : "Comme il s'agit de construire un établissement à neuf pour un collège, il est décidé de faire venir M. Landry d'Yverdon pour lui faire construire un plan et devis." Ces plans et devis ont été admis le 11 mars 1837. Dès lors, l'étude avance rapidement. A fin 1838, la commune achète 70 toises de la vigne de la cure pour la construction et les aisances du dit collège. Il s'agit donc du collège primaire actuel, lequel, comme écrit plus haut, abrite l'administration communale. Il a été inauguré sauf erreur le 8 octobre 1839. A cette occasion, le Conseil décide "de donner un pot de vin à chacun dès l'âge de 23 ans, aux bourgeois et aux filles qui ont leur ménage, en souvenir de la construction du collège".

Depuis lors, le bâtiment a fait l'objet de diverses transformations ou agrandissements : en 1904 on crée un préau "à l'emplacement où le régent avait des porcs"; en 1947 on crée des W.C. publics sous ce même préau.

Chapitre 5

LE COLLEGE DU VERNERET

Le 22 mai 1950, on parle pour la première fois de créer un collège neuf qui fut inauguré le 29 novembre 1952, en même temps que le nouveau réseau d'eau. Actuellement, il comporte 2 classes primaires, 2 classes supérieures et 1 classe de couture.

gravure du collège sur un même plan. En réalité, les bâtiments forment une équerre.



Chapitre 6

LA SALLE COMMUNALE

et salle de gymnastique a été construite en 1949, à l'emplacement de l'ancienne moutonnerie-bergerie, dont l'établissement avait été décidé le 29 mars 1818.

Chapitre 7

LES ABATTOIRS

Ceux-ci se trouvaient primitivement dans le bâtiment du collège primaire. Le 31 décembre 1936, il est décidé de créer un fonds pour la construction de nouvelles installations, lesquelles seront faites en 1939, "Au Cuenson".

Chapitre 8

LE CONGELATEUR

En 1958, la Commune a construit un congélateur communal qui rend de signalés services aux habitants. Il se compose de 185 cases (25 m³) et d'une chambre froide de 5 m³ environ.

Chapitre 9

LES HOPITAUX

En effet, deux bâtiments ont porté le nom d'hôpital. Non loin de Chavornay, près du pont Morens, se trouvait, en 1228 déjà, l'hôpital de Saint-Théobald de Tela (Thièle). Cet hôpital dépendait des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, soit de la Commanderie de La Chaux. En 1489, Maurice Froty, chapelain recteur du dit hôpital, reconnaît tenir de Louis du Franc, chevalier, précepteur de La Chaux, Domptremont et de Tela, une chasuble de toile, une étole, une aube, deux manipules, un amict, une pierre d'autel, un calice, etc. L'hôpital possédait les prairies de Praz Thébaud, de Pras Roland et de la Perrausaz.

Nous ne connaissons pas la date de la disparition de cet établissement.

Le second hôpital se trouvait à la forge communale et devait aussi occuper une partie du Café Laurent actuel. Il a rendu de précieux services à la Commune qui y logeait des pauvres de l'endroit.

Chapitre 10

LA FORGE COMMUNALE

Cette forge, qui date de 1600 environ, a eu toute une histoire. Située à proximité du Café Laurent actuel, elle abritait également un établissement public appelé "Le Bouchon". Le bâtiment fut longtemps appelé "Hôpital" (voir ce nom).

Au surplus, voici quelques notes intéressantes :

1808 10.3. : La forge communale reçoit un inventaire; il est le suivant :
un grand soufflet, deux enclumes, une cornue, un plicoir, un tendoir pour ferrer les roues, un baillon, un grand crochet, une tenaille et 13 de différentes grandeurs, cinq marteaux avec leur manche, quatre mandrins, trois grands poinçons, une gorge, une paillette, un tisonnier.

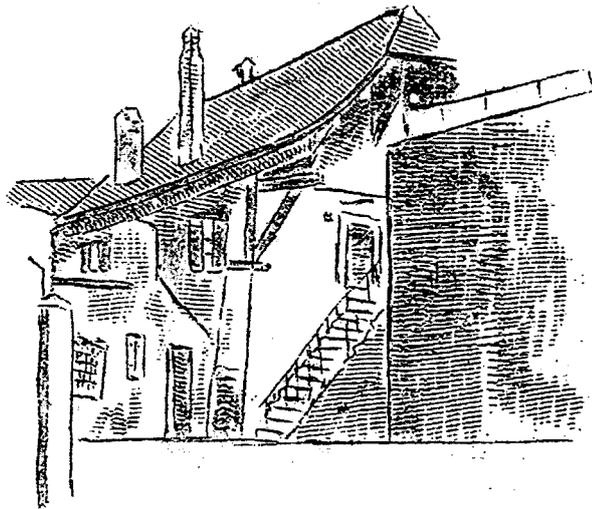
1836 : On reconstruit cette forge, incendiée en partie, la Municipalité tenant à ce "qu'il y ait toujours une forge communale".

1893 : Agrandissement important.

1912 : On parle de la vendre... puis on renonce.

En 1966, elle est encore bien debout et a conservé son cachet caractéristique (voir dessin ci-dessous) Actuellement, elle est louée.

LA FORGE COMMUNALE



Chapitre 11

LES FOURS

On note qu'en 1714 il y avait deux fours à Chavornay, dans lesquels les habitants du village avaient la possibilité de cuire leur pain : le Four-dessus et le Four-Dessous(ou Four du haut et Four du bas).

Le premier se trouvait à l'emplacement actuel de la ferme Auberson et le deuxième à l'emplacement actuel de la boulangerie Chevalley. Ce dernier devint "Boulangerie communale", puis vendue il y a quelques dizaines d'années (1912 ?)

Contre la façade de ce bâtiment se trouve une horloge qui est toujours propriété communale.

Le Four-Dessus, reconstruit en 1864 du reste, a été vendu en 1951

(voir gravure de la Boulangerie communale
à la page suivante.)

Chavornay a toujours eu l'amour du tir (voir au chapitre relatif aux sociétés). Et il y eut, comme dans beaucoup d'autres communes, le fameux tir dit de l'Ascension : le Tir au Papegay. Le papegay (perroquet) était un oiseau en bois sculpté de la grosseur d'un pigeon, que l'on hissait à une certaine hauteur et sur lequel s'exerçait l'habileté des tireurs. L'homme assez habile pour abattre le papegay, que l'on avait fixé solidement au sommet d'un mât à environ 15 mètres de hauteur, était proclamé roi et obtenait une récompense qui consistait souvent dans l'exemption de tout impôt d'Etat et spécialement du "laud" (droit de mutation) pendant son année complète de royauté. Inutile de dire que ces fêtes donnaient lieu à des manifestations où le vin coulait à flots, où il y avait danse, etc.

En 1822. -- le tir de l'Ascension avait toujours lieu, -- il fut établi un règlement qui spécifie " que les tireurs ne pourront tirer que trois coups, sans aucun appui. Ils ne pourront tirer sans être habillés décentement et non point en manche ".

Le 10 mai 1844, la Municipalité édicte un règlement à l'usage du "marqueur". En voici quelques extraits :

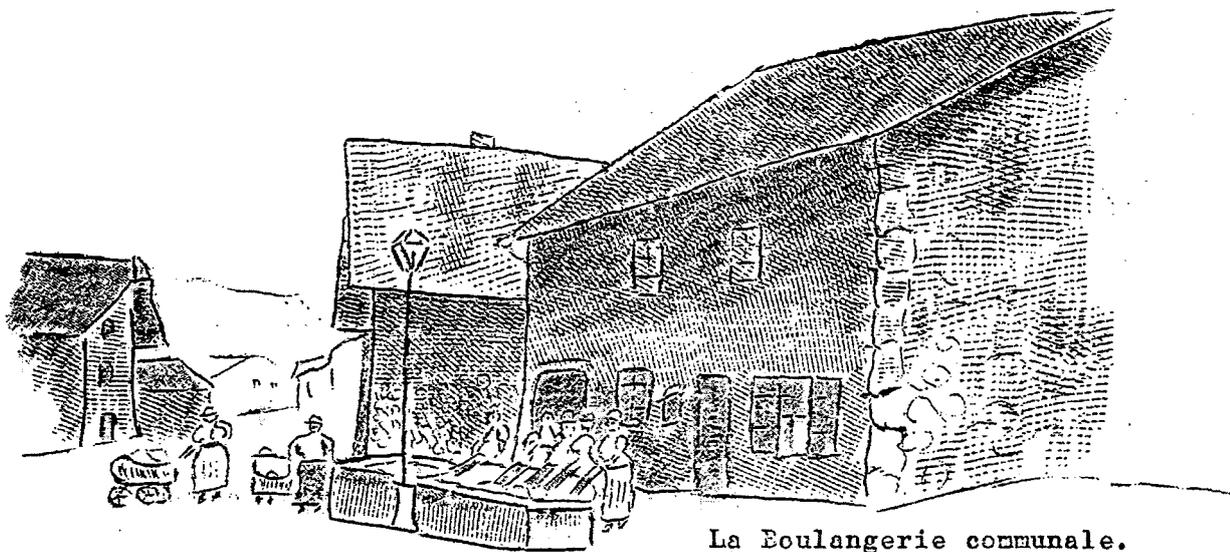
" Le marqueur devra être impartial. Il devra fabriquer la cible à ses frais et avec du bois qui ne soit pas nouveau et propre à recevoir les balles sans qu'elles soient obligées de s'écarter de la juste direction".

Il est encore décidé que " le tirage commencera à sept heures du matin jusqu'à neuf heures et sera interrompu dès cette heure jusqu'après le sermon, sans que personne ne puisse rester au tirage, seulement un délégué de la Municipalité sera chargé de veiller avec le marqueur à ce que personne ne s'approche de la cible pour y faire quelque malveillance"

Le premier stand digne de ce nom fut construit dans le vallon du Talent "Sous Cappy". Ensuite de l'introduction de l'arme dite "Wetterli", le stand fut établi à la Perrausaz (1849), puis aux Pâquis (1904). (On tira aussi "En Taubaron, 1850.)

1920 9 juin : la Municipalité proposa au Conseil la création d'une nouvelle ligne de tir. Le projet provoque diverses oppositions :

" Les exigences de la vie moderne transforment notre pays en une véritable usine; on ne voit de tous côtés que poteaux de sapin, fils tendus, toits et cheminées de fabrique, les routes sillonnées d'autos et de motocyclettes seront bientôt intenable pour les pauvres piétons. Dans notre contrée, il n'y a plus guère d'endroit tranquille, pas d'ombrages, pas de belles forêts où l'on puisse admirer la nature en paix. Le vallon du moulin reste aujourd'hui un dernier refuge que je serais heureux de conserver à mes concitoyens.



La Eoulangerie communale.
Les laveuses s'appelaient
"Le Jury " de Chavornay.

L'auteur de cette lettre n'a pas craint de céder gratuitement à la commune ses bois de Croux et de Turtaz, par avance et puisqu'il voulait de toutes façons faire un important legs à la commune à son décès, afin d'éviter que la ligne de tir ne se construise dans le dit vallon.

Ce citoyen, ami des beautés naturelles, c'est M. Benjamin Laurent.

Le stand actuel a été agrandi en 1955. Il se trouve au lieu dit Les "Courtes Rayes"

Chapitre 13

LE VIEUX MOULIN

Cet immeuble a fait partie de la donation de M. Benjamin Laurent à la Commune. Il a été incendié tout ou partie en 1927.

Voir ci-dessous un dessin représentant le moulin aux temps où il était en activité.

Voir à la page 63 le "Moulin agricole de Chavornay".

Chapitre 14

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Malgré nos recherches, il ne nous a pas été possible de trouver suffisamment de renseignements permettant d'écrire l'histoire de tous les établissements publics qui ont existé ou existent encore à Chavornay. Voici cependant quelques notes intéressantes à leur sujet :

1714 2.10.: "Il est ordonné qu'il n'y aura dans ce lieu (Chavornay bien sûr) que la maison de ville et le Bouchon (à la forge) qui peuvent vendre du vin étranger et loger les passants. Quant au vin du lieu, chacun le pourra débiter et ny les uns et ny les autres ne pourront donner à boire dans leur logis ou vendre du vin le jour du dimanche à ceux du village et de la Paroisse, sous peine de chastiment".

1804 2.10.: Voici quelques conditions relatives à la location de l'auberge de la maison de ville :

"Art. 2) : Celui à qui l'amodiation sera abandonnée devra loger indistinctement toutes les personnes qui le requerront, pour autant que les chambres ne soient pas occupées.

Art. 4) : Il devra tenir du bon vin et ne devra user d'aucune fraude pour le frelater, sous peine d'être châtié et amendé.

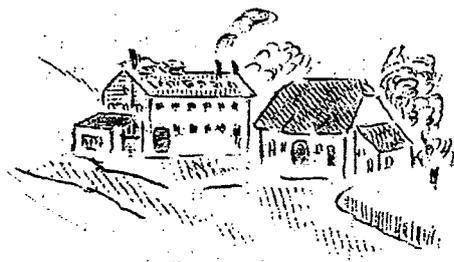
Art. 5) : Il devra faire bonne mesure et bon poids.

Art. 6) : Il jouira de la boucherie, mais il devra en laisser user les copropriétaires de cette commune qui auront des grosses bêtes à tuer.

1839 : Vente de l'auberge communale (emplacement collège primaire-café Laurent approximativement) à Henri Favre de Goumoens pour le prix de fr 8'515.-

Peu de temps après, la commune construit une nouvelle auberge communale qui portera le nom d'"Ecusson vaudois", dans le bâtiment actuel appelé "Le Castel". (voir dessin à la page suivante).

Moulin de Chavornay

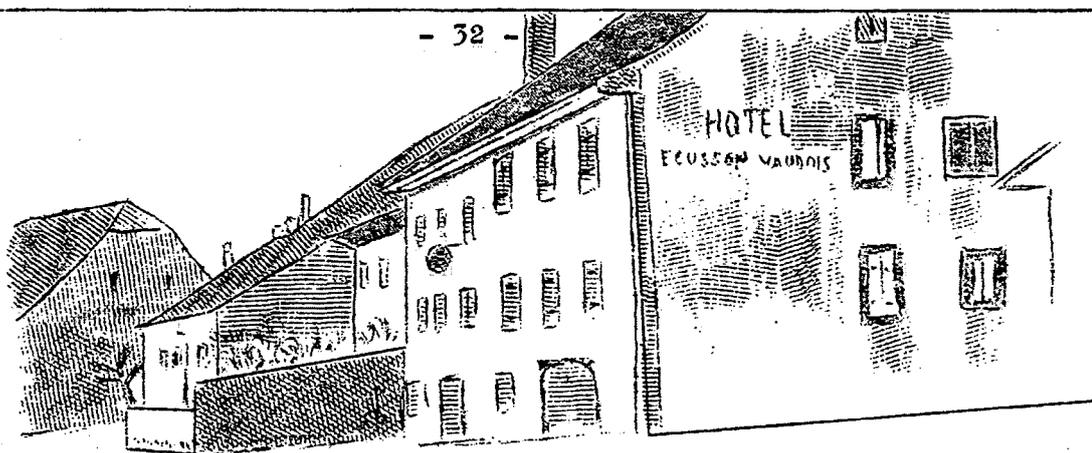


B Laurent

Chavornay

VAUD
SUISSE

BLES, FARINES & SONS
MAÏS, AVAINES
TOURTEAUX



Cette auberge communale a été revendue par la commune à une époque qu'il ne nous a pas été possible de déterminer.

1841 : Chavornay compte 3 établissements publics
Ouverture du Café Gaillard

1842 : François Malherbe obtient l'autorisation d'ouvrir une pinte "Au Cuenson".
Ce sera probablement la future "Croix Blanche".

1855 : Avec la construction des chemins de fer, un premier établissement public
dénommé "La cantine " s'ouvre près de la station . Une année plus tard
il s'appellera "Restaurant du chemin de fer".

1887 : L'on note qu'à cette époque le Café Laurent s'appelait le "Café des amis".

1893 : Chavornay compte cinq établissements publics.

Le village a abrité dans le passé diverses petites pintes ou débits de
vins qui n'ont pas subsisté.

En 1966, il compte les établissements publics suivants :

- L'Hôtel de la gare
- Le Café-restaurant Bellevue
- Le Café-restaurant de la Croix-Blanche
- Le Café de l'Union
- Le Café Laurent
- Le Bar à café "Duo".

Chapitre 14 bis

LA MAISON BERNOISE (voir dessin page 6)

M. Bernard Viglino a bien voulu nous donner quelques renseignements complémentaires concernant ce bâtiment classé "monument historique" :

"Anciennement maison du bas du village dénommée dès 1911 "Maison Bernoise", à cause de son architecture spéciale et, intérieurement, "Maison du Dîneur" . "Cet-
te maison fut, construite à la fin du XVIème ou du début du XVIIème siècle par
Jean-François Malherbe qui se fixa ensuite à Yverdon où il épousa Françoise War-
ney ou Warnery. Il fut curial, secrétaire et banneret ou banderet d'Yverdon en
1650. Sur le vieux plan de Chavornay de 1678, la maison est la propriété de sa
veuve , soit Madame la Banderette Malherbe, propriétaire d'autres immeubles à
Chavornay . Sur le plan de 1724, le propriétaire est M. le curial, avocat, châ-
telain Cristin d'Yverdon. M. Cristin était "dîneur" et possédait deux granges
voisines, aujourd'hui transformées. Ce bâtiment devint ensuite la propriété d'
Abram-François Malherbe, ancêtre de Daniel Malherbe, et qui l'a vendu à M. Emile
Laurent, ancien syndic, en 1911! Le propriétaire actuel, dès 1958, est M. Ber-
nard Viglino, artiste-peintre.

DOMAINES DIVERS

Chapitre 15

VIGNES ET VINS

Dans le passé, l'on trouvait encore beaucoup de vignes à Chavornay. Leur surface a considérablement baissé durant ce siècle, si bien qu'en 1966 elle n'est plus que de 21'630 m².

Autrefois, de nombreux bourgeois possédaient des vignes, même le régent, même le pasteur en cultivaient. Nous relatons dans le chapitre "Police-guets" l'histoire de ce régent qui voulait vendre son vin dans la "chambre d'escholle".

La mention suivante permet de déterminer approximativement où se trouvaient les vignes d'antan :

"En 1803, les bans des vendanges ont été fixés au lundi 10 octobre pour les vignes situées au lieu dit "Le Rouge", "La Rochette", "Le Champêtre", le mardi 11 pour les vignes de "Vers le Moulin", le mercredi 12 les vignes de "A la ville" et le jeudi 13 les vignes d' "En Beauverd".

1805 20.7. : "Vu la grande quantité de guêpes qu'il y a et les ravages qu'elles font aux vignes, il a été décidé qu'on accorderait six batz pour chaque nid présenté au boursier.

1809 12.12. : On désigne un citoyen chargé de contrôler l'origine des vins et de délivrer des certificats.

1838 : On note que la commune met en location ses deux pressoirs., dont un en tous cas se trouvait à la moutonnerie.

Chapitre 16

LE CIMETIERE

Comme nous l'avons déjà écrit, dans le chapitre relatif au temple, le premier cimetière de Chavornay se trouvait à proximité de ce monument.

En 1827, il a été transféré "Aux Jordils" et agrandi en 1864.

Le cimetière du temple fut définitivement clos en avril 1840.

On a aménagé au cimetière actuel un local pour le corbillard (1951).

Chapitre 17

LA PLACE D'ARMES

Pour ainsi dire toutes les communes ont eu un emplacement dénommé "Place d'Armes". Chavornay a eu la sienne. C'était là que les "novices" (recrues) s'exerçaient sous les ordres du "Commis d'exercice".

A Chavornay, on y a installé des foires dès 1902 environ.

Depuis lors, sur une partie du terrain, il a été construit le collège du Verneret et la salle de gymnastique (salle communale).

Chapitre 18

FORETS ET BOIS

La Commune de Chavornay possède les bois du Devens, Désert et de Wawre depuis des temps immémoriaux en tous cas pour les deux premiers . Ces forêts ont fait l'objet de plans d'aménagement fort bien étudiés, notamment en 1903 et en 1915. La possibilité forestière annuelle de Chavornay est actuellement de 130m3.

Surface :	Bois du Devens	: 1,01 ha	
	Bois Désert	76,89	
	Bois du Wawre	7,10	
	Bois de la Mange	1,10	
	Divers	7,68	
	Total :	93,78	
	(forêts communales)		(A la Bourse des pauvres : 7,93 ha)

La Commune possède également un demi ha environ dans les Bois des Vaux, à la suite du legs de M. Benjamin Laurent dont il est parlé dans le chapitre relatif au stand.

En 1965, la vente des bois a produit, brut : fr 22'047.70.

Voici quelques notes intéressantes : 1561 : Délimitation du Wavre avec Bavois.

1581 : Il est procédé à la délimitation du Bois Désert entre Chavornay et Corcelles.

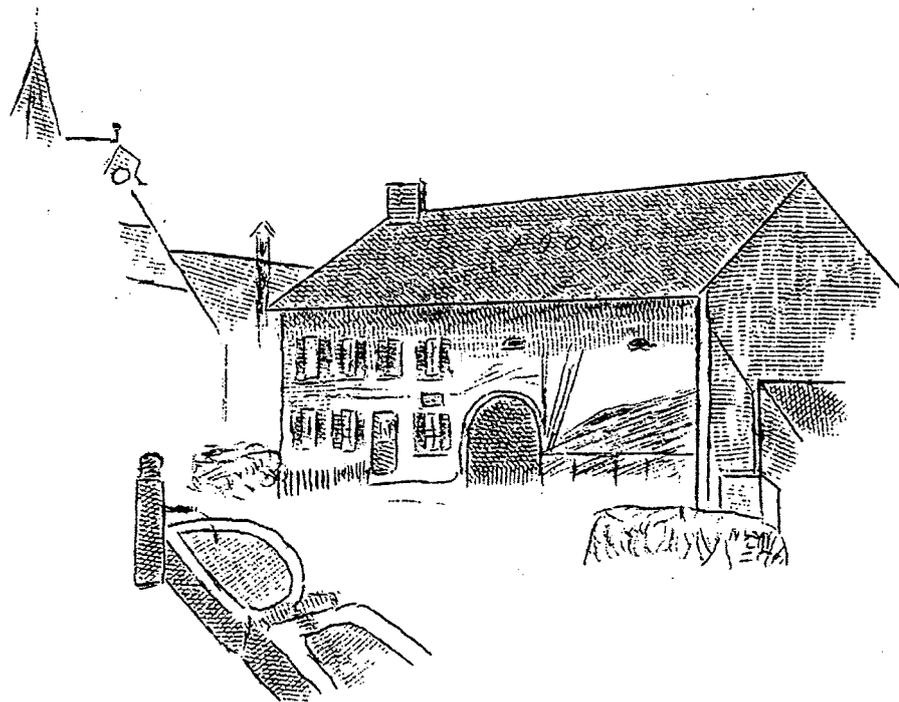
1846 3.5. : "Comme il est urgent de réparer les chemins des bois, il est décidé que tous les bourgeois de la commune, aussi bien les veuves que les filles, devront faire une demi-journée de travail. Ceux qui feront défaut payeront chacun cinq batz d'amende-

1885 28.4. : La Commune refuse de vendre la forêt du Wavre pour le prix offert de fr 1'468.-

1943 : Défrichage partiel du Bois Désert.

Après la guerre, il se fit, au contraire, un gros effort de reboisement dans les forêts communales.

L'Ecole Polytechnique fédérale effectue, depuis quelque temps, des essais de plantation d'arbres exotiques sur une surface de 5 hectares.



La précédente poste

(voir page suivante)

LES SERVICES PUBLICS

LES POSTES

Chapitre 19

Période de Savoie : De tous temps, l'homme a cherché à communiquer avec ses semblables. Les archives font souvent état de messagers ou de porteurs qui, à l'origine, rendaient des services pour quelques sous.

Durant la période dite de Savoie, il n'y a pas eu de service postal régulier dans le Pays de Vaud. A cette époque, des messagers à pied ou à cheval parcouraient de temps à autre le pays, porteurs de missives officielles destinées à la Cour, aux châtelains, aux villes et aux communautés. Amédée VIII avait bien édicté certaines dispositions relatives à ce genre de service, mais ses courriers ne se chargeaient pas des lettres du public.

Période bernoise Jusqu'en 1675, le service postal fut laissé à l'initiative privée. Le gouvernement bernois et les baillis confiaient leurs lettres soit aux messagers d'Etat, soit à des serviteurs. Les lettres arrivaient souvent avec des grands retards et quelquefois pas du tout, si bien que le 4 février 1604, déjà, le Gouvernement ordonne à ses baillis du Pays de Vaud d'inviter les messagers à pied à indiquer chaque fois sur les lettres l'heure à laquelle celles-ci leur ont été remises.

CHAVORNAY

Le premier règlement postal imprimé émanant de LL.EE. date du 23 juin 1677. Marque postale de Chavornay, avant les timbres.

La poste s'organisa de plus en plus et l'on arriva à l'époque des diligences qui parcoururent bientôt le Pays de Vaud en tous sens. Enfin, dès l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération, une série de lois furent édictées, améliorant de plus en plus le service postal, lequel prit une extension considérable dès l'apparition des chemins de fer.

Voici quelques notes concernant Chavornay :

"Le 6 octobre 1820, la Municipalité établit un messenger de cette commune, en la personne d'Adam Beauverd, ou de sa femme Suzette, pour retirer à la poste d'Orbe les lettres et paquets pour Chavornay.

1) Il devra aller régulièrement pour en retirer les lettres et paquets, les mercredi et samedi de chaque semaine, à 11 heures avant midi. Il pourra même y aller tous les jours de la semaine, cela dépend de sa volonté.

2) Il devra à son retour remettre les lettres et paquets à qui ils appartiennent, contre le port payé au bureau.

3) Il payera au bureau le port des lettres et paquets qui lui seront remis.

4) Le messenger retirera de contribution de chaque particulier une cruche par livre "



Suzette Beauverd, messagère de la commune

1838 2.2. : "Comme il doit être établi un teneur de boîte pour les lettres à remettre au postillon et que la publication en a été faite par le village, il a été choisi pour desservir cette place François Perriraz, 3ème régiment, pour son prix de dix-neuf francs l'an. Il sera tenu d'avoir un endroit pour la dite boîte qui se trouve fermée de nuit, mais où l'on puisse toujours y mettre les lettres au moyen d'une ouverture ou d'un entonnoir, jusqu'à 9 heures du soir. Pendant le jour, la boîte aux lettres doit être à la vue de tout le monde. "

Voici donc l'histoire de la première boîte aux lettres de Chavornay.

Le premier bureau de poste a été ouvert au lieu dit "La Riaz".

Le deuxième bureau fut établi sur la route de Penthérez, chez M. Emile Laurent, soit de 1894 à 1911, dernière date à laquelle fut construite une nouvelle poste.

Chapitre 20

TELEPHONES-TELEGRAPHES

Nous connaissons peu de détails quant à l'installation des premiers téléphones à Chavornay.

Le 28 décembre 1898, la Municipalité inscrit au budget une somme de fr 80.- pour l'installation d'un téléphone (probablement dans un bâtiment communal).

Cependant, une année plus tard il est créé le premier bureau téléphonique avec, comme titulaire, M. Charles Laurent, aubergiste. Le bureau assurera aussi le service télégraphique, précédemment à la gare depuis peu après la construction du chemin de fer.

Chapitre 21

L'ECLAIRAGE - LE GAZ

En 1891, Chavornay était encore éclairé avec des falots. On parle déjà d'éclairage électrique, mais la Municipalité n'est pas favorable au nouveau système et refuse de faire partie de la Société électrique du Gros de Vaud.

Bientôt la Compagnie de Joux entre en scène et convainc la Municipalité l'année suivante, qui signe une convention pour l'installation de 10 lampes au village, dont une à la salle de la Municipalité, 2 à la salle du Conseil et 4 dans les écoles. Le prix de l'abonnement est de fr 368.- l'an.

Ce n'est que le 1er février 1904 que la lumière électrique brûla pour la première fois à Chavornay.

Quant au gaz, c'est du 29 mars 1928 que date la convention entre la Société du gaz d'Orbe et la Commune, par laquelle la première s'engage à en fournir à la seconde.

Chapitre 22

LES CHEMINS DE FER

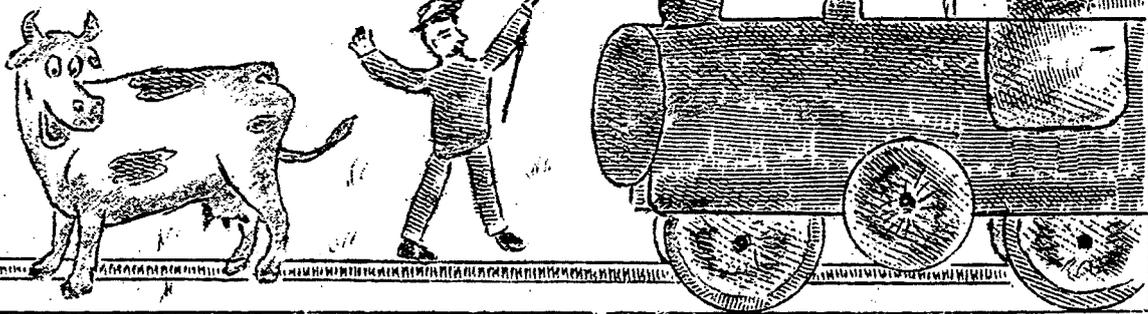
La première idée d'établir un chemin de fer dans le canton de Vaud remonte à l'année 1837. On avait eu l'intention de rétablir l'ancien canal d'Entreroches, abandonné. L'ingénieur vaudois William Fraisse émit le premier l'avis qu'une voie ferrée réaliserait, plus facilement qu'un canal, la communication entre le Lac Léman et celui de Neuchâtel.

C'est le 16 août 1846 que l'on parle pour la première fois d'"un chemin de fer devant passer dans la région de Chavornay". En effet, à cette date la Municipalité d'Yverdon invite celle de cette commune pour prendre part à une assemblée de discussion à ce sujet.

Mais il y a tant de remous, tant d'oppositions, qu'il faudra attendre presque 10 ans avant qu'on ne reparle d'un chemin de fer à Chavornay. En effet, après de longues études, les plans de la ligne sont affichés au village le 18 juin 1853, les propriétaires intéressés bénéficiant d'un délai pour faire part de leurs remarques.

Il convient de préciser que l'on ne voyait pas de bon oeil, surtout à la campagne, la création de ces chemins de fer : l'on craignait que la fumée n'empoisonne les habitants, que les locomotives rendent le bétail fou, etc.

Les premiers chemins de fer
(caricature)



L'on raconte que la ville d'Orbe a été opposée à l'établissement d'une ligne sur son territoire (de gros propriétaires, en particulier,) mais l'on ne retrouve rien à ce sujet dans les archives, celles d'Orbe n'ayant cependant pas été consultées, ni celles des chemins de fer. De toutes façons, il faudra bien plus tard créer un embranchement de Chavornay à Orbe (voir chapitre suivant).

1856. 25.3. : Le Conseil décide de céder gratuitement les terrains communaux nécessaires à la construction de la voie, et de céder 2000 pieds cubes de bois de chêne pour faire des traverses.

Précisons que les travaux du tronçon "Yverdon-Lausanne" ont commencé au début de l'année 1853, l'ouverture au trafic de celui allant de Bussigny à Yverdon ayant eu lieu le 7 mai 1855.

Avec les années, la station de Chavornay prit une certaine extension. En 1925 et durant les années suivantes ont eu lieu de grands travaux sur la place de la gare déjà bien transformée ensuite de la construction de l' "Orbe - Chavornay".

C'est de cette époque que date la création de voies de manoeuvres importantes et de passages inférieurs et supérieurs.

La création de chemins d'accès ou de dévestiture a donné lieu à un important remaniement parcellaire.

Voir à la page suivante le " mouvement " actuel de la gare de Chavornay.

Chapitre 23

ORBE - CHAVORNAY

Les industries d'Orbe, privées de chemin de fer -- puisqu'il passait par Chavornay, comprirent bien vite l'importance comme aussi le danger de leur isolement: il fallait créer au plus vite un embranchement à voie normale entre ces deux localités.

C'est ainsi que le 14 février 1891 la Municipalité de Chavornay adressait au Conseil la lettre suivante, dont nous donnons quelques extraits :

"Ensuite d'avis paré dans la Feuille des avis officiels, qu'une enquête était ouverte au sujet de la construction d'un tramway d'Orbe à Chavornay, la Municipalité estime que le tramway en lui-même est une chose utile, mais que son établissement tout le long de la route offre du danger pour la circulation des chars. Elle demande qu'une commission soit nommée pour étudier la chose".

Le 23 février suivant, la commission, nommée, écrivait notamment ce qui suit au Conseil communal :

" Une réclamation ne servirait à rien. La ligne en question servira principa-

lement les intérêts de nos voisins Orbigeois et des communes avoisinantes qui, depuis longtemps, désirent une ligne d'accès dès Orbe à la voie du Jura-Simplon. Toutefois, nous demandons que la ligne soit plus éloignée de la route, soit à 40m. ".

L'ouverture du chemin de fer Orbe-Chavornay eut lieu en 1894 (traction électrique) . La ligne a une longueur approximative de 3991 mètres.

Mouvement actuel de la gare de Chavornay (Renseignements aimablement fournis par M. Erile Collet)

La gare assure la vente annuelle moyenne de 28'000 billets et 5'000 abonnements pour les CFF seulement. De plus, il est vendu environ 16'000 billets et 500 abonnements pour le chemin de fer Orbe-Chavornay. Traduits en nombre de voyageurs, ces chiffres représentent un mouvement de 255'000 personnes pour les CFF et 40'000 personnes pour le chemin de fer O.C.. Pour avoir une idée du mouvement voyageurs total, il faut encore compter un transit de 180'000.- personnes environ en provenance d'Orbe qui achètent leurs billets à Orbe, directement.

Le trafic marchandises et bagages-express de la gare représente une manutention d'environ 740 tonnes de détail. Les clients chargent et déchargent environ 21'000 tonnes de marchandises en wagons complets. La gare voit un trafic local d'environ 6'000 wagons et un transit pour Orbe de 9'500 wagons par année. Le personnel manoeuvre donc environ 15'500 wagons bon an mal an.

Pour clore ce petit bilan, nous ajouterons que le personnel du bureau a la responsabilité d'un mouvement d'espèces de l'ordre de fr 400'000.- environ.

Chemin de fer de l'Ouest -Suisse

Horaire dès le 1er mai 1856 :

<u>Stations</u>	<u>De Morges à Yverdon</u>				<u>D' Yverdon à Morges</u>				
	<u>Trains</u>		<u>Trains</u>		<u>Trains</u>		<u>Trains</u>		
	1	3	5	7	2	4	6	8	
	<u>matin</u>		<u>soir</u>		<u>matin</u>		<u>soir</u>		
Morges	dép. 5.-	10.30	5.45	7.-	Yverdon	dép. 7.30	1.--	5.-	8.45
Bussigny	arr. 5.10	10.40	5.55	7.16	Ependes	arr. 7.38	--	5.08	--
Cossonay	arr. 5.30	10.59	6.16	7.29	Chavornay	arr. 7.48	1.15	5.18	9.02
Eclépens	arr. 5.46	11.13	6.31	7.43	Eclépens	arr. 8.01	1.27	5.31	9.17
Chavornay	arr. 5.59	11.24	6.42	7.54	Cossonay	arr. 8.13	1.39	5.43	9.30
Ependes	arr. 6.11	--	--	8.05	Bussigny	arr. 8.27	1.52	5.57	9.44
Yverdon	arr. 6.20	11.40	7.--	8.14	Morges	arr. 8.44	2.10	6.14	10.--

Chapitre 24

LE SERVICE DU FEU

Avant 1600, les mesures de défense contre l'incendie étaient complètement inconnues. On laissait simplement le feu accomplir son œuvre destructrice. Il est vrai qu'à cette époque-là les maisons avaient peu de valeur. Les sinistres étaient nombreux et parfois considérables.

Nous renvoyons nos lecteurs au chapitre des "calamités", où nous donnons quelques renseignements sur les incendies survenus à Chavornay, notamment sur celui de 1829.

Ce sont les Bernois, encore eux, qui ont commencé à édicter des mesures sévères pour lutter contre le feu. Les baillis obligèrent les habitants des villages à prendre des précautions. A cette époque, encore, c'est à peine si quelques propriétaires possédaient des ustensiles en bois pour porter l'eau.

Au cours du 19ème siècle, des progrès importants ont été faits. Dans le canton, l'assurance contre l'incendie devint obligatoire.

Durant ce siècle, l'Etat de Vaud a promulgué diverses lois ayant trait à la lutte contre le feu; on y trouve de nombreuses interdictions très précises: "il est défendu de faire du feu dans les rues ou près des maisons, de fumer avec des cigares ou des pipes sans couvercle en métal dans les granges et les écuries, de porter une lumière sans lanterne, de vanner de nuit "...

L'installation de la lumière, à Chavornay en 1904 comme nous l'avons vu, eut pour effet de diminuer sensiblement les risques d'incendies.

Voici quelques notes intéressantes concernant la lutte contre le feu à Chavornay :

1803 25.9. : "Sur le rapport fait que Jeanné, femme de Jean Beauverd, aveugle, allait à la grange avec de la lumière, qu'étant privée de la vue elle pourrait, sans s'en apercevoir, causer un incendie, la Municipalité décide de lui défendre de prendre ni porter aucune lanterne ayant de la lumière dedans ".

A la même époque, Chavornay dispose déjà de deux pompes, appelées seringues. Le corps des pompiers se monte à 12 personnes. On trouve dans un règlement que "les chaînes sont formées incessamment dans les directions ordonnées, les hommes se placent à la ligne, à droite, faisant face à l'incendie et portant les seaux pleins, les femmes se placent à gauche, à la ligne des seaux vides. Toute personne oisive qui ne voudrait pas se rendre utile doit se retirer ".

Dès 1825, les pompes disposent d'un falot et, peu de temps après, on remplacera les seaux en cuir par des seaux en fer-blanc.

1832. 27.8. : "Il est décidé qu'il sera construit "En Cuenson" un puits large et profond, qui puisse débiter facilement en cas de malheur. De même, il sera construit un étang au bas du village".

1835. 16.6. : achat d'une nouvelle pompe, dite aspirante, pour le prix de fr 2600.-

Ceux qui iront aux incendies hors du village recevront un demi pot de vin. La coutume voulait en effet que les localités s'entr'aident en cas de feu, c'est ainsi que les pompiers de Chavornay ont lutté contre de nombreux incendies hors du village lui-même.

1950 : Création du poste de premiers secours.

1966 : Le corps des pompiers est organisé comme suit:

- 2 groupes d'hydrantiers
 - 1 groupe de garde , un groupe "police"
 - 1 groupe de sauvetage (échelle mécanique)
 - 1 groupe, échelle arc-boutant
 - 1 groupe moto-pompe
- Effectif : 62 pompiers



Un ancien seau de cuir

Chapitre 25

LES EAUX, LES EGOUTS

Le problème de l'alimentation en eau a été de tous temps très important pour Chavornay.

Il a fallu des années et des années avant que n'apparaissent les premières pierres à eau qui constituaient en quelque sorte la première eau sur l'évier, eau prise le plus souvent aux fontaines qui ont joué un rôle considérable dans le passé, aussi bien pour les humains que pour le bétail.

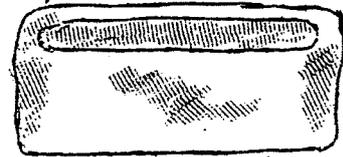
1822. 10.8. : "Vu la disette d'eau dans la commune, la Municipalité a décidé de faire venir le fontainier qui travaille à Corcelles afin de savoir si on ne pourrait pas trouver quelques sources pour alimenter le village".

1825.1.12 : On décide de conduire au village les eaux dites de Cuvaloup.

1833 : On construit un puits au Cuenson. 10 ans plus tard on en construira un à Cuvaloup.

1907. 9.8. : Par convention entre l'Etat de Vaud et Chavornay, cette commune est autorisée à pomper l'eau des sources de la Colonie d'Orbe, (jusqu'en 1948).

1908 : La Municipalité étudie un plan de réseau pour des égouts à l'intérieur du village, plans adoptés en 1912 seulement.



Pierre à eau en 1825

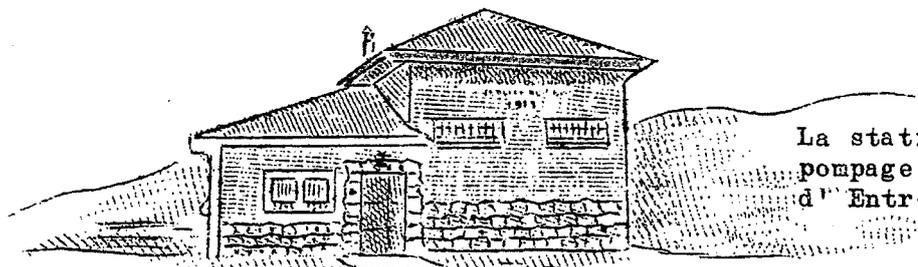
1948 : On procède à 5 forages aux Grandchamps et recherches générales (puits filtrant).

1950 : Amélioration du réseau d'eau, étude pour la neutralisation du fer. Le nouveau réseau est inauguré en 1952.

La station est abandonnée dès l'ouverture de celle d'Entreroches, dont nous parlons ci-après :

STATION DE POMPAGE D'ENTREROCHES - ADDUCTION D'EAUX

Premiers sondages :	12 octobre 1955
Nombre de sondages :	11
Puits filtrant , profondeur :	12m.
diamètre :	3m
drains horizontaux:	6 pièces de 30,60m à 34,50m chacun, au total 189,40 m de longueur.
Emplacement actuel :	sondage no 11, 1er essai, mars 1956
Pompes :	2 pompes de forage BPK 10 ét. 19 en fonte 2 moteurs triphasés verticaux - 68 PS
Débit maximum :	8'000 litres environ minute (possibilité de la nappe)
Concession :	3'000 litres-minute
Débit deux pompes	5'000 litres-minute
Conduite d'amenée	6,5 km tuyaux d'acier 250 mm
Télécommande :	entre la station - poste de police et réservoirs - téléphone (installation d'un) interne entre ces trois points.
Réservoir :	2 anciens, cubant 560 m ³ 1 nouveau construit en 1958, cubant 1000 m ³



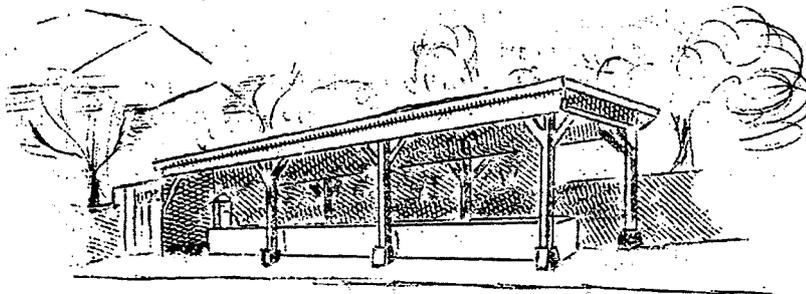
La station de pompage d'Entreroches

Station :	7000m ² de terrain. Elle est située sur le territoire de la Commune d'Orny. La conduite d'amenée passe sur les territoires des communes de Pomaples et d'Arnex. (achat en 1958)
Protection des travaux :	Protection cathodique = courant faible sur tuyaux pour protéger contre la corrosion (terrain agressif, tourbière)
Ingénieur-conseil :	M. J. ls Merz, Lausanne
Coût de l'installation :	totale : fr 1'224'600 (subside de 35% obtenu vu l'intérêt régional du projet.)
Inauguration :	le 3 octobre 1959 Dès le 5 mars 1965, Chavornay vend de l'eau à Suchy.

Les fontaines

Les principales fontaines de Chavornay sont les suivantes :

- Fontaine du Bas du village, qui existe depuis des siècles et dont le bassin actuel date de 1899.
- Fontaine de Crausaz
- Fontaine Vers la Cure
- Fontaine de Riaz
- Fontaine de Couvaloup (ou Cuvaloup)
- Fontaine "En Bas le Coin"



Fontaine du Bas

(1899 G.F.)

Chapitre 26

LE CANAL D'ENTREROCHES

Précisons tout d'abord que nous avons puisé nos renseignements dans divers ouvrages, tels que le Dictionnaire historique vaudois et la remarquable étude de M. P.L. Pelet "Le canal d'Entreroches", parue en 1946, ainsi que dans les archives communales où nous avons trouvé des plans, notamment.

M. Pelet semble catégorique dans son livre : le canal n'est pas romain, bien qu'on ait trouvé dans le "fond d'Entreroches" une pierre milliaire du règne d'Hadrien.

Le dictionnaire susmentionné mentionne notamment ce qui suit : "Entreroches, ancien canal réunissant La Venoge au Lac de Neuchâtel et qui eut une importance commerciale assez grande dès le milieu du 17^{ème} siècle jusqu'à la fin du 18^{ème}.

Son point de départ fut au-dessous de Cossonay; il passait de là au lieu dit "Le Bouquet", à peu de distance de la bifurcation de Daillens, où l'on voyait encore, il y a une cinquantaine d'années les traces des installations qui avaient été faites pour faciliter le chargement des marchandises. Il arrivait ensuite un peu à l'est de la station actuelle d'Eclépens et s'engageait dans l'étroite écluse située entre les deux tunnels du Mormont, pour déboucher à Entreroches dans la plaine de l'Orbe qu'il traversait jusqu'à Yverdon.

On ne sait pas pendant combien de temps le canal fut exploité jusque près de Cossonay, mais le départ se trouva être par la suite "Le Bouquet". Plus tard, enfin, on abandonna la section comprise entre "Le Bouquet" et "Entreroches".

La concession du canal avait été accordée par LL.EE. le 10 février 1637, en faveur de Jean de Turretin, de Genève, agissant au nom de Noble Elie Gouret, Seigneur de la Primaye en Bratagne et de Lodik dans les Pays-Bas.

De grandes franchises furent accordées aux concessionnaires. Ceux-ci contractèrent l'obligation de voiturier le vin de Morges à Yverdon au prix de 11 florins pour leurs administrés. Le vin devait être embarqué dans des bateaux clos, dont la clef était remise en mains du propriétaire. Après 40 années de jouissance, l'Etat avait droit à la dixième partie du profit.

Le canal fut commencé en 1638. Il était alimenté par une dérivation de La Venoge qui longeait le flanc méridional du Mormont et venait aboutir à la cluse d'Entreroches. Il avait 18 pieds de largeur à la surface et 10 au fond. Sa profondeur était de 8 pieds (le pied : 0m29). La différence de niveau entre Entreroches et Yverdon était rachetée par une dizaine d'écluses.

Les dimensions du canal étant très modestes, les marchandises qui avaient été chargées à Entreroches sur des chalands jaugeant 10 à 15 tonnes, devaient être transbordées à Yverdon sur des barques beaucoup plus grandes qui les transportaient par les lacs jusqu'à Nidau et Soleure, ou Morat.

Un intendant, qui se trouvait à Entreroches, était chargé de se procurer des charretiers, ouvriers et bateliers nécessaires pour assurer le transport des vins de La Côte.

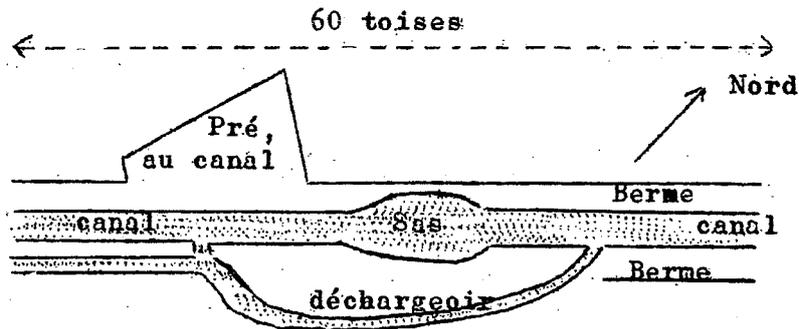
Les actionnaires étaient représentés par un comité chargé de l'administration de l'entreprise. Les "seigneurs canalistes" possédaient la juridiction du canal; une cour de justice siégeait à Entreroches.

Le trouble considérable apporté dans les affaires par la Révolution helvétique diminua l'importance du canal. L'apparition des gros chars dits d'Anjou sur les routes construites par le Gouvernement vaudois devint aussi pour lui une concurrence contre laquelle il fut de plus en plus incapable de lutter.

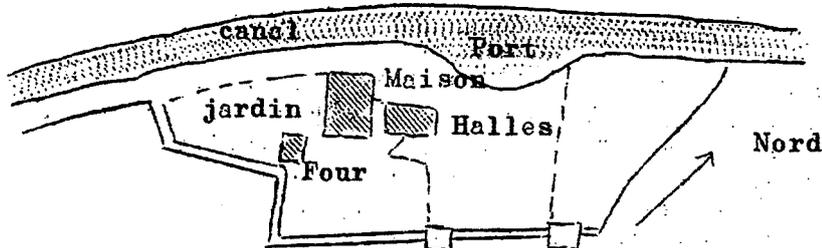
En 1829, enfin, le Talent ayant rompu son aqueduc et s'étant déversé dans le canal, celui-ci fut abandonné provisoirement puis tout à fait. Il a fallu attendre jusqu'à notre époque pour que l'on songeât de nouveau sérieusement à rétablir le canal. (voir plus loin)



Le "Père" du canal,
Elie Gouret.



" Les Hollandaises "



" Port du Talent "

- Voici quelques détails tirés de l'étude de M. Pelet (ordre chronologique)

1634 : Le Seigneur de Primaye entre en contact avec de nombreux Genevois et Bernois. En voyageant entre Berne et Genève, il remarque que la Venoge avait formé une plaine d'alluvions séparée de celle de l'Orbe par la croupe du Mormont. La colline ne constituait pas un obstacle infranchissable, quoique son sommet s'élevât à quelque 150 mètres au-dessus du plateau. Au couchant, le bief du Moulin Bornu joignant déjà les deux bassins (Rappelons que c'est au Moyen-âge, à une date indéterminée, que le moulin Bornu, pour faire tourner sa roue, utilisa l'eau du Nozon, mais sans la lui rendre. On la fit, en effet, gagner la Venoge en suivant l'ancien lit de cette rivière. Cependant, vers 1550, les habitants d'Orny s'estimant lésés creusèrent un fossé pour reprendre une partie de l'eau dont le moulin les avait privés. Voilà comment le Nozon verse ses ondes à la fois en direction de la Mer du Nord et de la Méditerranée.)

A l'extrémité orientale de l'éminence, une faille sinueuse coupe la masse calcaire à peu près jusqu' au niveau de la plaine. Cette cluse, l' Entreroches, comme on l'appelait, due à l'affaissement du sol et non à l'action d'une rivière, était suffisamment large pour permettre le passage d'un canal (...)

1635 11.2. : Elie Gouret remet au Gouvernement bernois un "mémoire touchant la navigation sur les deux lacs de Lausanne et d' Yverdun".

1637.10.2. : Le Gouvernement bernois accorde la concession. Les gens de Chavornay, avant de savoir exactement de quoi il en retournait, refusèrent résolument de laisser creuser un canal sur leur territoire, puis cédèrent, en demandant toutefois que le tracé suivît de préférence le cours du Nozon, sur le côté occidental de la plaine, et non le niveau le plus bas, où il couperait leurs pâquis en deux. Pour ce faire, il aurait fallu traverser le baillage d'Orbe et atteindre le passage du Moulin Bornu au lieu de la cluse d'Entreroches. La commission fixa simplement que deux ponts seraient construits par les entrepreneurs pour permettre le passage des troupeaux. La commune prétendit aussitôt les charger encore de l'entretien des ponts existants. D'autre part, elle s'inquiétait des droits

de juridiction qu'on leur avait accordés : s'ils surprenaient les vaches à paître sur leur terrain, pourraient-ils les garder en gage ? Mesure infiniment préjudiciable aux paysans. Une fois rassurés à ce sujet, les habitants de Chavornay consentirent à vendre leurs terrains, mais ils désiraient encore obtenir le droit de posséder un petit bateau pour transporter leur foin et leurs récoltes d'un bout à l'autre de la commune. On leur refusa cette faveur, contraire à la concession.

1638 : On commence la construction du canal. Une écluse dite "à sas" est prévue à Chavornay aux "Hollandaises" (voir schéma à la page précédente).

1640 : Entreroches est atteint; on construit la "Maison d'Entreroches".

1648 : Ce n'est qu'à cette époque qu'on atteint Cossonay, ensuite de diverses difficultés autant techniques que pécuniaires...et aussi à cause de nombreuses pluies .

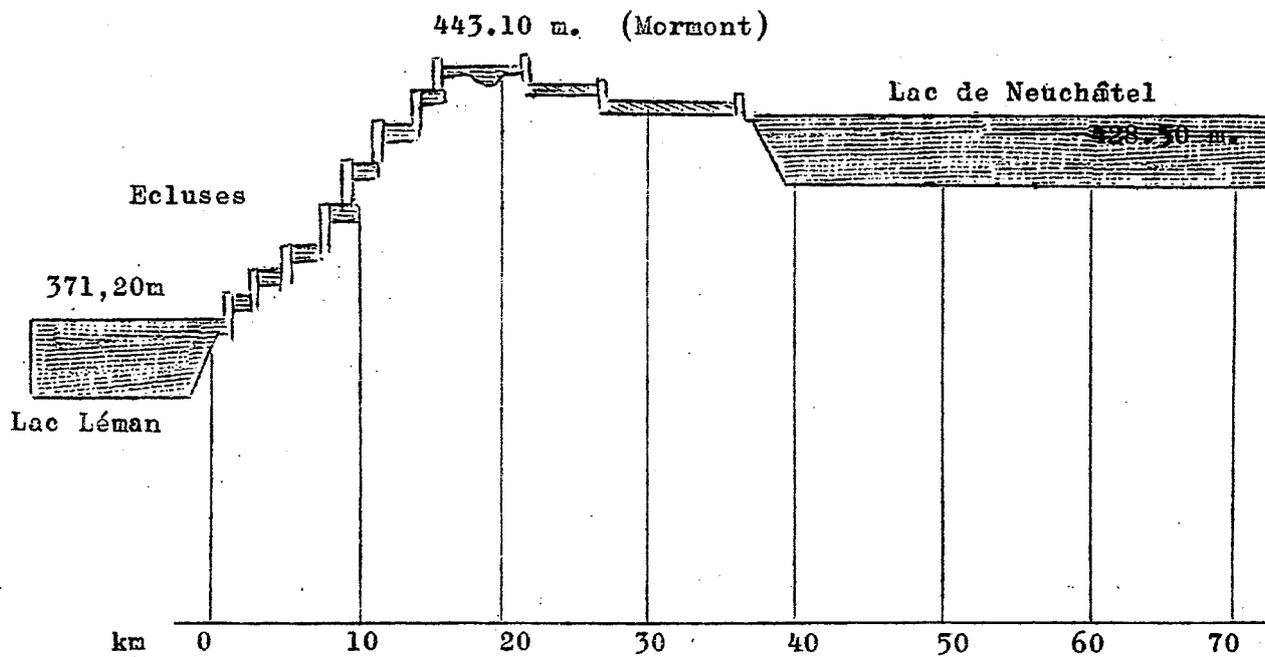
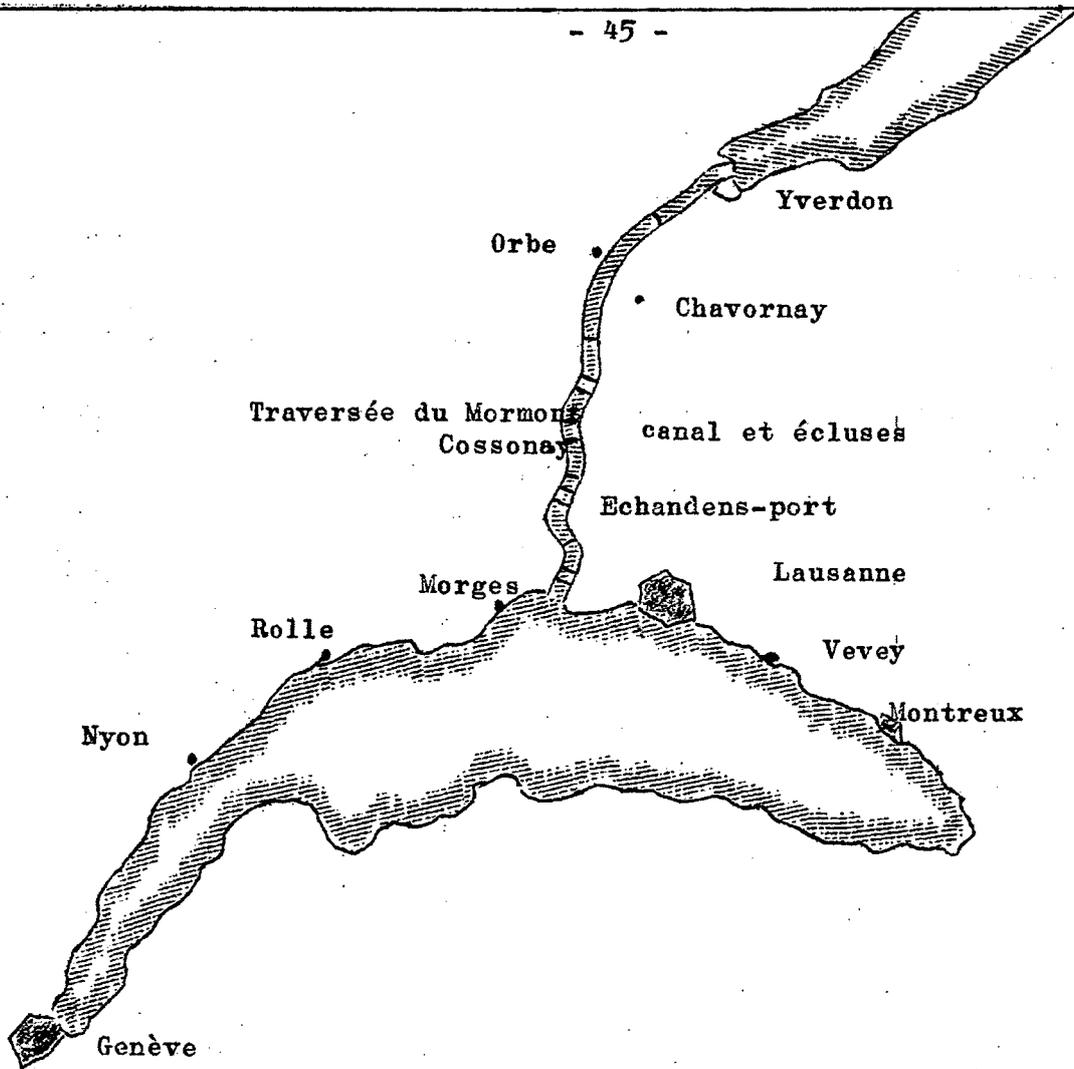
Vous savez la suite, le canal n'a jamais pu être terminé, mais il a été exploité jusque vers 1829; nous en avons parlé dans la première partie de notre article.

Il reste bien entendu encore des vestiges du canal à Chavornay. Le "seuil" des "Hollandaises" a été enlevé en 1919; la pièce de chêne était intacte; il fallut la scier en quatre tant elle était lourde. Ses tronçons, dit-on, soutiennent des tonneaux dans les caves de la Brasserie d'Orbe !

Terminons par ce "Serment que les Batteliers du canal devront prêter chaque année sur les ports du canal pour lesquels ils seront engagés :

- 1) Les dits Batteliers jureront d'être fidèles à LL.EE. nos Souverains Seigneurs, come aussi aux Seigneurs intéressés au canal, de les bien et fidèlement servir.
 - 2) de conduire fidèlement et diligemment leurs batteaux avec les vins et marchandises qui leur sont confiés, aux prix accoutumés.
 - 3) de ne point ouvrir les Tonneaux soit pour y boire dessus, soit pour en tirer dans aucun vase que ce puisse être, sans le consentement des conducteurs du vin, ni aussi de toucher à aucun vin qu'il y aura sur les ports du canal ou ils passeront et de n'attirer personne pour boire sous quelque prétexte que ce soit(...)
- Le tout sous les peines d'être chassés du canal et punis comme des faussaires suivant l'exigence des cas. "

(voir au chapitre des calamités un plan authentique de l'accident de 1864, soit le déversement du Talent dans le canal "



Projet récent de nouveau canal

1: 2000

Chapitre 27

POLICE - GUETS

Les notes qui suivent prouvent que la police a toujours été bien organisée à Chavornay, en particulier dès l'époque bernoise.

Chavornay a connu les guets, les gardes de nuit et les messeillers. En général, l'autorité convoquait tous les délinquants et leur signifiait immédiatement la sentence.

1800 26 déc. : "Le citoyen X.. s'est présenté et a déclaré que c'est avec grand regret qu'il a été obligé de repousser sa femme, mais cela après qu'elle lui avait sauté dessus par trois fois pour le maltraiter ..." Pauvre homme !

1805. 3 mai : "Le syndic fait "bitter" les guets Pierre Reguent et Samuel Malherbe pour les admonester sur ce qu'ils ne crient pas les heures convenablement".

1809. 1 juin : Le Juge de paix écrit la lettre suivante à la Municipalité :
" La conduite indigne que votre jeunesse, d'un côté par le désordre et les mauvaises actions qu'elle commet journellement, et de l'autre le peu d'ordre que vous faites observer dans les babarets et en général tout ce qui se passe dans votre village attirera un jour la malédiction de Dieu. Vous êtes adjurés de réprimer cette jeunesse perverse (...)

Tiens ! il y avait déjà des blousons noirs à cette époque !

1810 : Les désordres continuent, le Canton envoie un détachement de gendarmes à Chavornay, pour y rester plusieurs semaines. Les frais de logement et de pension sont à la charge de la commune, ce qui donnera lieu à de grandes difficultés.

De quoi se plaint-on ?

On se plaint parce que la jeunesse circule dans le village la nuit en poussant de grands cris, que certains se battent, se réunissent pour boire, qu'ils commettent des dégâts aux maisons, aux champs, aux chars, qu'ils entraînent des filles, qu'ils ne vont pas à l'église et qu'ils organisent ces fameux charivaris dont nous avons parlé dans le chapitre "Aux temps des Bernois".

1843. 22.12. : "La Municipalité met sur pied une garde urbaine vu que " la malveillance paraît malheureusement faire de grands progrès dans le canton. Cette garde patrouillera dans tout le village dès la nuit close au jour. Elle se composera de huit hommes par chaque nuit, pris alternativement dans le village en commençant aux deux bouts, la moitié avant minuit et l'autre moitié après, étant toujours deux "en sables"

Conditions pour les guets :

- 1) Ils seront tenus d'annoncer les heures à haute voix et cela bien régulièrement dans tout le village. Un guet crie avant minuit et l'autre après. Le premier qui a fini réveille le second.
- 2) Ils doivent sonner la retraite en hyver à neuf heures du soir et le réveil à quatre heures du matin et, en été, à dix heures du soir et à trois heures du matin.
- 3) Ils doivent faire attention qu'il ne se fasse pas des attroupements. Ils doivent faire sortir les buveurs des cabarets et des pintes à l'heure de la retraite c'est-à-dire qu'ils doivent les prévenir que la retraite est sonnée."

Conditions pour les garde-champêtres :

- 2) Ils sont tenus de faire des tournées tous les jours dans tout le territoire de la commune, aussi le dimanche.
- 4) Ils sont responsables de tous les dégâts et dommages qu'ils laisseraient causer.
- 5) Ils seront pourvus d'une plaque en métal sur laquelle sera inscrite cette inscription : "Garde-champêtre de Chavornay".

Gendarmerie : Le poste de gendarmerie actuel, à La Croisée, date de 1956. Préalablement et dès 1911 il se trouvait dans la maison Mottaz, puis dans le bâtiment de la Coopérative. En 1966, il se compose de 2 gendarmes.

Chapitre 28

LES FINANCES

Dîmes et censes

Ces deux mots reviennent souvent dans les comptes anciens des communes, notamment durant la période bernoise.

Cense --- ce mot est du genre masculin, mais au Pays de Vaud on disait habituellement la cense, était une redevance en argent ou en denrées : blé, avoine, vin, etc, assignées sur certaines terres spécifiées et due annuellement au seigneur censier par son débiteur appelé le censitaire.

Dîme, autrefois dixme (de decima, sous-entendu part). Impôt levé sur les récoltes ou sur d'autres revenus et qui en frappe annuellement la dixième partie.

Lorsque les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud en 1536, ils s'empresèrent de mettre la main sur les biens de l'Eglise et devinrent ainsi propriétaires d'une grande partie des dîmes. Ils en confièrent la perception aux baillis ou à des percepteurs.

La loi cantonale vaudoise du 31 mai 1804 prescrivit "à jamais du canton de Vaud le régime féodal" et, pour le rachat des droits auquel il avait donné naissance, fixa une indemnité se montant à vingt fois le produit annuel de ces redevances en faveur des propriétaires de censes.

Dans les vieux comptes

La lecture des anciens comptes communaux est toujours aussi intéressante que passionnante.

Voici quelques extraits datant du 18ème siècle :
(orthographe, là aussi, respectée)

	<u>Livres</u>	<u>Batz</u>
1749 : Livré (payé) aux quêteurs pour acheter les esclaves (?) ayant permission de LL.EE.	5	
Livré au Petit Gouverneur pour raccomoder le pontet de Longilloud et une barrière au Pontet des parties du Pâquier	7	
Livré à Pierre Lorent, pour amener 2 bassins de fontaine	6	
Livré pour achat d'un fil de fer, d'un quart de livre d'huile d'ollif pour l'horloge et raccomodé une serrure	1	10
Livré à Pierre Lorent, tambour communal, pour apprendre de nouvelles marches	1	8
Livré à Jean-Pierre Reguent, pour fournir un taureau pour le service des vaches	36	3
Livré aux chasseurs pour avoir tué un loup	2	3
Livré aux enfans pour les encourager à faire leurs devoirs	30	
Livré pour achat de chandelles pour éclairer la maison de ville	6	2
Livré pour payer le psaume de Jean Malherbe	2	3
Livré pour avoir fait brusler les grands foins des Marrets	1	9
Livré à l'occasion de la visite des cheminées et lanternes	12	
Livré à la visite d'un cheval soupçonné d'être morveux	1	8
Livré pour frais d'assemblée pour ordonner de mettre la nuit les chevaux au Marret et sous la verge d'un berger	1	8
Livré aux magnins pour avoir enfermé les cochans	4	9
Livré à Pierre Beauverd pour 732 thopes prises	33	2

Livré pour une demi-journée pour avoir refait le plancher de l'église que l'on avait gâté pour ensevelir Monsieur le Ministre Malherbe		7	
Livré au secrétaire pour enregistrer les morts ...et en donner copie au Gouverneur		4	
Livré au Régent pour avoir logé et dressé la soupe au petit Lombardet		7	6
Livré à Albert Beauverd, pour un cheval qu'on lui a volé		15	
<u>1768</u> : Livré au Petit gouverneur pour avoir coupé la glace sur le Tallan		3	
Livré au fils de Louis Beauverd pour être entré dans l'eau du canal (d'Entreroches) pour mesurer sa profondeur		1	6

Comptes communaux, quelques résultats récents :

1950	Recettes	fr 211'952.-
	Dépenses	161'535.-
1960	Recettes	361'494.-
	Dépenses	308'585.-
1965	Recettes	692'984.-
	Dépenses	666'761.-



Ancienne monnaie de 5 batz

Chapitre 29

INSTRUCTION PUBLIQUE

"Avant la Réforme -- lit-on dans le DHV,-- et au Moyen-âge, l'Eglise avait la charge de l'instruction publique, l'Etat ne devant s'en occuper que plus tard."

Depuis la Réformation, en particulier sous l'égide des Bernois, l'instruction publique se développa beaucoup. Il incombait aux baillis de nommer les instituteurs en plein accord avec les pasteurs semble-t-il. (...)"

C'est en 1628 que ces mêmes Bernois mirent sur pied une ordonnance qui statuait notamment ce qui suit :

" Chaque paroisse est tenue d'ouvrir une école. L'école est obligatoire, tous les enfants sont tenus d'y aller dès qu'ils peuvent comprendre quelque chose (!). Ils ne doivent en être libérés que quand ils savent lire, comprendre le catéchisme et les principales vérités de la religion. Les absences sont réprimées. Les maîtres doivent être des hommes pieux et honnêtes (...)"

Voici, datant de 1688, l' "Office et charge du Régent d'escolle de Chavornay: Premièrement, il doit faire chaque jour deux Escholles, soit en hyvert, soit en esté, excepté le samedi qu'il n'en fera qu'une, dans lesquelles il doit enseigner aux enfants chascun selon sa portée : la lecture du Nouveau Testament, et dans les psaumes et l' Alphabet. Il doit apprendre à ses Escholliers la confession, les prières du matin et du soir et autres prières pour bénir la table et actions de grâces, Loraision dominicale et les Commandements de Dieu . Il leur

apprendra l'abrégé du grand catéchisme du palatinat et le Grand Catéchisme de Berne et à chanter dans le temple.

Il doit veiller sur la conduite de la jeunesse et chastier sans modération les désobéissants. Il doit travailler à rendre les enfants humbles et respectueux, dociles et débonnaires. Le régent est autorisé à chastier avec la verge.

Le régent est obligé de faire la prière dans le temple les mardi matin et aussi tous les dimanches (....)

Le Régent jouira d'une maison, jardin et chenevrier appartenant à la commune. Il recevra du Receveur de LL.EE. 4 sacs de froment, mesure d'Yverdon, et quarante florins des Gouverneurs. Il jouira d'un manteau noir qui appartient à la commune. On lui fournira pour son affouage les bois nécessaires".

Il ressort des archives communales qu'à cette époque (1688) Chavornay n'avait qu'une classe.

Voici quelques dates intéressantes, voire amusantes. (voir aussi chap. "Ecoles")

1804 5.5.: Le régent possède des vignes; il demande à la Municipalité l'autorisation de vendre son vin, sous réserve qu'il fasse "voir sa vave".

Mais, ce régent ayant établi la vente de son vin dans la salle d'école, "il a été décidé de lui défendre d'y vendre son vin, ne convenant pas d'avoir un tel établissement dans le lieu où les enfants ont leurs leçons".

1807 : Chavornay a une seconde classe d'école. La Municipalité, pour encourager les élèves, donne des prix de bonne conduite, d'orthographe, d'arithmétique et de récitation.

1807 17.4.: "Les ouvrages de la campagne devenant considérables, il est décidé que l'école commencerait le matin à 6 heures".

1821 9.2.: La Municipalité étudie la possibilité d'introduire dans les écoles la méthode d'enseignement mutuel dite de Lancaster, pédagogue anglais. Le Conseil n'est pas d'accord.

1821 15.8.: Il est fait mention qu'à cette époque les régents doivent fournir eux-mêmes les chandelles pour éclairer les chambres d'école, et sonner la cloche.

En plus de l'orthographe, de l'arithmétique, de la lecture et de l'écriture, les enfants apprendront le "champ" (plutôt le chant!)

1828 14.11.: Chavornay aura une troisième école

1849 21.9.: Ouverture d'une classe enfantine dans la salle du Conseil.

1852 9.10.: Nomination d'une maîtresse d'ouvrages, Rose Perriraz, payée à raison de fr 174.- par an, mais disposant d'un logement, d'un plantage de cinquante toises et de deux moules de bois, à charge à elle de chauffer sa classe.

1904 11.6.: Création d'une classe semi-enfantine

1911 15.4.: Ouverture d'une cinquième classe

1939: Création d'une école ménagère (avec Bavois, Penthéraz, Corcellés, Suchy et Essert-Pittet).

1951: La Municipalité est autorisée à étudier la création d'une classe primaire-supérieure.

A noter que les premières classes s'ouvrirent dans le canton en 1911. Elles avaient initialement pour but d'assurer aux élèves bien doués du degré supérieur un complément d'études générales, de les orienter vers les nécessités de la vie pratique, mais aussi de retenir à la campagne les bons élèves et d'enrayer l'exode rural.

(Voir au chapitre "Ecoles" le nombre actuel des classes dont dispose Chavornay).

Chapitre 30

CULTE - ASSISTANCE

L'histoire de l'introduction du christianisme dans nos contrées avant la Réforme est encore peu connue. C'est au IV^{ème} siècle seulement que l'on peut faire remonter l'existence des évêques en Suisse romande. Chavornay, écrivions-nous au début de cet ouvrage, fit partie du diocèse de Lausanne.

A l'arrivée des Bernois, Chavornay adopta la Réforme. Au début, les prédicants étaient quelquefois étrangers. Les traitements des pasteurs, au début, variaient suivant les postes; la pension annuelle se payait en partie en argent et en partie en nature. Il s'y ajouta bientôt la jouissance d'une cure avec, souvent, un petit domaine rural.

Outre ses fonctions ecclésiastiques, le pasteur s'occupait activement des affaires scolaires et, surtout, d'assistances.

Antérieurement, la paroisse comprenait les annexes de Bavois et de Corcelles; ce dernier village fut détaché le 30 août 1724 pour former la suffragance pastorale de Suchy-Corcelles; celle-ci ayant été supprimée en 1846, Corcelles rentra dans la paroisse de Chavornay, dont il fut détaché de nouveau en 1863 pour être joint à Suchy.

En 1966, la paroisse se compose des villages de Chavornay, de Bavois et d'Essert-Pittet.

1803 1.9. :

"Dépôt est fait d'une lettre du pasteur qui informe que le berger Beauverd s'est plaint à lui qu'il n'avait aucun logement et qu'il était obligé de coucher dans une grange sans pouvoir faire aucun feu, qu'ayant un petit enfant à la mamelle (sa femme !!) la Municipalité doit user de charité à son égard."

On ne connaît pas la décision de cette autorité.

1810 2.10.: Etienne Gillabert écrit au pasteur que "s'étant laissé tomber pour avoir trop bu dans un creux où l'on fondait de la chaux, il sollicite un secours, ce qui lui est accordé."

Chaque année, la Municipalité mettait en mise (sic) les enfants pauvres, isolés, illégitimes ou malades du village, dont les parents (s'ils en avaient), ne pouvaient s'occuper vu leur misère. En 1815 on en comptait une douzaine qui étaient répartis chez divers habitants moyennant une indemnité payée par la commune. Ces tuteurs occasionnels devaient s'engager à les envoyer à l'école, à bien les nourrir et bien les habiller.

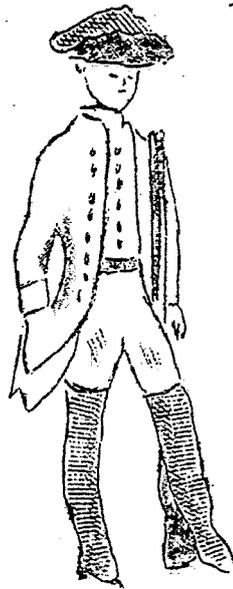
Par ailleurs, les pasteurs, comme la commune, venaient en aide aux "personnes devenues enceintes sans être mariées". Tout était mis en oeuvre pour qu'elles reçoivent un mari. On allait rechercher les filles-mères bourgeoises de la commune, mais habitant une autre localité!

Par exemple, le 4 février 1839, la Municipalité reçoit en séance une jeune de l'endroit. Le procès-verbal précise ce qui suit :

"S'est présentée Marianne, étant "enceinte" et malade et requérant une assistance et un logement pour pouvoir se réduire (!). La Municipalité lui a ordonné de se reléguer dans une chambre et le boursier lui fournira de la paille, deux draps et une couverture pour faire un lit pour "s'abriter".

Nous ne reviendrons pas sur le bâtiment dit "l'Hôpital", dans lequel la commune logeait plus ou moins gratuitement des pauvres de l'endroit. Un premier HLM, quoi !

Fusilier
1751



Artilleur
1815



Chapitre 31

MILITAIRE

Nous avons dit d'autre part que Chavornay a toujours aimé les armes, le tir, nos lecteurs auront trouvé quelques renseignements intéressants à ce sujet dans les chapitres relatifs aux sociétés et au stand.

De nombreux citoyens du village ont, en effet, combattu lors de guerres en Suisse (Bataille de Villmergen, par exemple) ou à l'étranger dans les régiments suisses (Bérésina, etc).

Voici quelques notes que nous avons pu retrouver, hélas pas beaucoup, concernant les "affaires militaires" à Chavornay :

1771 10.9. :

"Tambour à cheval -- Nous, Jean-Jaques Wagner Ballif d'Yverdon, aux Sieux Gouverneurs et Communiens de Chavornay, salut.

LL.EE. du Conseil de Guerre ayant trouvé bon de convertir un des dragons qui se lèvent dans notre baillage en un tambour, sous la condition qu' après luy ce changement se fera dans le Baillage de Moudon, ensuite dans la ville et Gouvernement de Payerne et enfin dans le Baillage d'Avanche, après quoy cela recommencera. En conséquence de quoy il faut divers fraix tant pour l'apprentissage du dit Tambour que pour luy procurer divers articles, selon compte que vous avez à nous régler." (suit la facture pour Chavornay)

1806 4.9. : " La Municipalité a qui vont à l'instruction militaire donnée aux grenadier, c'est - à-dire leur séjour à Lausanne.

résolu de donner aux mousquetaires à Lausanne la même finance qu'on a re six francs à chacun d'eux pour

1807 20.2. : "La Municipalité a chaque individu de cette commune prochain dans un des quatre régiments suisses au service de la France.

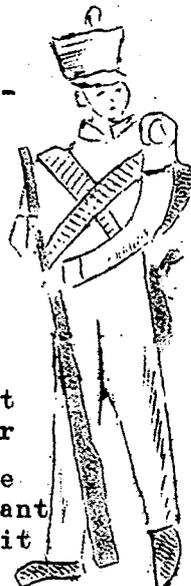
accordé une prime de 12 livres à qui s'enrôlera d'ici au 1er avril

1814 4.2. : "Le tambour Albert une retenue de 4 livres pour deux avec la troupe sur le Rhin et qu' la Confédération. Et comme il n'est municipalité décide de lui rembourser

Malherbe a dit qu'on lui avait fait peaux de caisse pendant qu'il était on n'a pas voulu sur le compte de pas juste qu'il supporte ça, la Mulla somme ".

1816 25.4. : "Le Syndic dit que le renvoyé comme étant âgé et ne pouvant marches et que conséquemment il doit

Tambour Daniel Beauverd avait été facilement apprendre les nouvelles être remplacé par un jeune apprenti"



Carabinier

1820

Nous ne pouvons parler ici des nombreux stationnements de troupes qui ont eu lieu à Chavornay tant en temps de paix que durant les deux guerres mondiales, en particulier. Voici cependant une note concernant un de ces stationnements en 1816 :

"Je vous prévient que le 20 de may une partie du bataillon commandé par M. le Colonel Brky sera cantonné dans votre commune. La troupe sera logée dans les granges, elle fera sa cuisine en plein air et vous lui fournirez à cet effet les marmites et le bois nécessaires, ainsi que le sel et les légumes".

Commissaire des guerres.

1849 14.6. : "Monsieur Monnier, Commandant d'arrondissement à Yverdon, demande que la Commune fournisse à Pierre Rossier, recruté en 1848 aux mousquetaires d'élite, une veste et un pantalon bleu, et le pantalon de triège, sac, képi, sabre et giberne".

A propos de vêtements, permettez, chers lecteurs, que nous revenions en arrière pour vous indiquer l'inventaire de l'équipage remis en 1740 à Jean Crausaz, qui donne une assez bonne idée de l'habillement des dragons à cette époque :

" Une seelle neuve garnie d'une housse rouge avec des galons jaunes et les P... des pistolets garnis de même et les custodes avec des Etries et un portefusil, une bride neuve, liol et gebistièrre. Un portemanteau rouge garni de galons jaunes, un petit sac de cuir neuf, une couverture neuve, un manteau rouge déjà vieux et bonnet rouge, un petit sac de toile pour faire manger l'avoine du cheval, des bottes souples avec les éperons neufs, un pistolet, une vieille étrille, une vergette, un martelet et des étenailles pour refoerer, un mauvais peigne de bois, une corde pour la trousse, une carabine avec sabre sans ceinturon, un habit rouge, une veste jaune, des vieilles botines (....) "

Guerre - 1914 - 1918

Dès fin juillet 1914, la Municipalité a reçu par télégramme diverses instructions pour une mobilisation de l'armée suisse :

"31 juillet : 4h50 , mise de piquet de toute l'armée
5h10 , ordre de préparer la mobilisation de chevaux et voitures,
21h00, ordre de mise sur pied de l'infanterie de landsturm pour
le 1er août à 14 heures, sur les places de rassemblements.
1er août 09h00 Mobilisation de guerre, le 3 août est premier jour de
mobilisation - Sont mises sur pied toutes les divisions
des fortifications, toutes les troupes d'armée de l'élite
et de landwehr, toutes les troupes spéciales du Land-
sturm . Toutes les communes fournissent des chevaux, des
voitures (....)

Département militaire fédéral.

L'armistice a été signé le 11 novembre 1918. Heures encore sombres cependant pour notre pays qui doit mobiliser à nouveau des troupes pour parer à la grève générale décrétée par le fameux Comité révolutionnaire d'Olten. Il y eut aussi l'épidémie de grippe qui fit, également à Chavornay, des victimes.

Guerre 1939 - 1945

Devant la gravité d'événements que "les plus de quarante ans" connaissent sans doute et dont ils se souviennent, la Suisse, à fin août 1939, déjà, a mobilisé ses troupes-frontière; des bataillons vaudois montent la garde le long du Jura; le 30 août le commandant du premier corps d'armée, le colonel Henri Guisan, est élu par l'Assemblée fédérale. La Suisse proclame sa neutralité, comme elle le fit en 1914. Elle se demande, non sans angoisse, si elle sera respectée; elle est prête, sous la conduite d'un chef auquel elle a aussitôt accordé son entière confiance, à faire son devoir et à défendre le sol national contre tout agresseur, quel qu'il soit.

Après les quelques mois de ce qu'on a qualifié d'un mot qui voulait être plaisant et qui se révéla tragique : la "drôle de guerre", la situation évolua avec une rapidité foudroyante. Ceux qui les ont vécus se rappelleront toujours les mois de mai et juin 1940, avec tout ce qu'ils apportèrent d'inattendu et de

redoutable. Par l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne et la chute de la France, notre pays se trouva encerclé par les puissances de l'Axe. Non seulement notre situation militaire, mais notre situation économique en furent singulièrement aggravées. Il y eut l'application du plan Wahlen qui prévoyait dans une proportion considérable l'extension des cultures de base (blé surtout) d'une partie de notre sol. Nos agriculteurs accomplirent à cette occasion un effort presque surhumain. L'on revit dès 1941 les cartes de rationnement que 1917 et 1918 avaient distribuées à profusion.....

Et cette guerre dura jusqu'en mai 1945, avec son cortège de malheurs, de carnages et, pour notre pays, de difficultés sans nombre. (Armistice : 8 mai).

Chavornay fit son devoir comme partout ailleurs et les autorités se firent un honneur, comme ce fut le cas pour la première guerre mondiale, de distribuer des médailles de reconnaissance à ses mobilisés. Cette distribution eut lieu le dimanche 23 décembre 1945 avec le programme suivant :

- 14 heures, Rassemblement au battoir
 - Présentation des drapeaux
 - "La Lyre"
 - Allocution de M. le syndic A. Laurent
 - Allocution du Colonel R. Dériaz
 - Allocution de M. le Conseiller d'Etat Rubattel
 - Allocution de M. le Pasteur R. Rouge
 - 1ère strophe de la Prière patriotique
 - Distribution des médailles
 - Remerciement d'un soldat
 - "La Lyre"
 - Formation du cortège
 - Collation offerte dans les restaurants du village (2 coupons de repas !)
 - Tenue de sortie pour les soldats, casquette ou bonnet de police, baïonnette.
-

AGRICULTURE - INDUSTRIE - COMMERCE

A l'origine, lit-on dans le DHV, l'homme a vécu de ce que la flore et la faune pouvaient lui fournir d'utile et d'agréable : la récolte des plantes et des fruits sauvages, en particulier.

Cette période fut suivie de la période dite pastorale ou de domestication des animaux, liée probablement à la culture de quelques légumes et arbres fruitiers.

La tribu, le clan ou la famille s'établirent ainsi sous l'autorité patriarcale; les habitudes et les conditions d'alimentation d'eau dictèrent la colonisation en domaines isolés ou la colonisation collective par villages. Autour des bâtiments, on réserva un espace pour les légumes, les arbres fruitiers et les cultures spéciales : le jardin, ou courtil, le verger, ou l'ouche, la chenevière. Puis venaient les champs, le reste étant formé par le pâturage communal et la forêt.

Le blé était déjà connu à l'âge de la pierre polie. Les Hélvètes, de leur côté, ont cultivé toutes sortes de céréales. Le blé était coupé très haut et, pour moissonner les surfaces importantes, les Celtes employaient une caisse évasée et ouverte, au bord de laquelle était fixé un peigne à dents de fer; portée sur deux roues et attelée d'un boeuf qui la poussait devant lui, elle coupait les épis qui s'engageaient dans le peigne et tombaient dans la caisse.

Le vin était bien entendu déjà connu; il était souvent cuit et aromatisé.

Avec le Moyen-âge, les cultures s'améliorèrent très peu en qualité et il fallut attendre jusqu' en 1650 environ pour connaître l'utilisation de la pomme de terre. Dans le Pays de Vaud, elle ne fut même introduite que plus tard, au 18ème siècle.

Les Bernois, il faut le dire ont apporté de sensibles améliorations dans la culture du sol et ont édicté de nombreuses lois à ce sujet. Cela eut pour effet d'améliorer la santé des habitants comme celle du bétail dans une importante mesure.

Au 19ème siècle, il y eut un grand pas en avant par le fait que des moyens mécaniques dignes de ce nom commencèrent à être mis à la disposition des agriculteurs (charrue Dombalse vers 1840). C'est de cette année-là que date l'introduction du battage mécanique qui, auparavant, se faisait au fléau. L'emploi du plâtre, suivi plus tard par celui de la poudre d'os et des engrais chimiques, l'assainissement et les drainages des terres furent des étapes importantes du progrès agricole, sans compter la création d'écoles d'agriculture et d'établissements de recherches scientifiques et agricoles. Enfin, la création des chemins de fer vint faciliter l'écoulement des produits, mais elle permit également aux produits étrangers d'inonder le marché : les laines de l'Amérique du sud et de l'Australie firent abandonner le mouton et les bergeries, le pétrole et le coton supprimèrent nos plantes oléagineuses et textiles, ainsi que le travail domestique du filage.

A Chavornay, les agriculteurs ont suivi le pas et se mécanisent de plus en plus à tel point que les chevaux se font de plus en plus rare. L'agriculture a quelque peu cédé le pas à l'industrie et à la construction, mais l'on trouve encore dans le territoire en 1965 864 hectares en prés et champs, contre 873 en 1915.

Nombre d'agriculteurs en 1966 : 12% qui cultivent des exploitations de 40 poses, en moyenne.

Terminons ce chapitre en relatant une ordonnance bernoise du 22 août 1869 ayant trait à la lutte contre les insectes :

" Après qu'il nous a été fait resouvenir fort à tems du grand dommage que une quantité de vermine et diverses insectes font tans aux blés, foins que aux fruits des arbres, nous avons trouvé qu'il estait d'une nutilité publique dy apporter quelque prévoyance pour se délyvrer d'une si somageable playe. Premièrement puisque l'expérience fait savoir que les annettons de terre sy mul-

tiplient inoubablement, tout chef de famille labourant ses terres sera obligé de tenir en tout tems après la charrue une personne expresse pour y recueillir avec soin ces insectes afin d'estre ensuite brulées ensemble. Les négligents seront chastés comme la communauté l'imposera.

Et pour les anetons volans, il faudra les exterminer au mieux possible sur toutes sortes d'arbres. Chaque personne et à tems convenable devra mettre peine à les secouer des arbres et les faire tomber dans un sac qui seront brulés par les commis. Dans chaque famille toutes personnes au-dessus de 10 ans devra en apporter chacune un bichet et il sera payé un crutz par mesure. Les négligents seront chastés comme la communauté l'imposera.

Pour les chenilles et autre vermine, nous ordonnons que dès le commencement des printens et autumnes on devra nettoyer les feuilles mortes des arbres ou autres endroits où elles nichent et les brusler autant que possible de faire par la suite.

Il est expérimenté que le nombre des insectes n'est pas peu diminué par les pinsons et les mézanges qui s'en nourrissent en partie, Ainsi donc, nous avons deffendu et interdit toutes sortes d'inventions à les prendre ou tirer au fusil, aussi longtemps que nous trouverons nécessaire la multiplication de ces petits oiseaux.

Ce qui sera publié en chaire, Dieu avec nous "

Gentils ces Bernois, n'est-ce pas ?

Chapitre 33

L' INDUSTRIE - L' ARTISANAT

Dans le passé, Chavornay n'a jamais eu, semble-t-il, d'importantes industries. Par contre, nous retrouvons très souvent dans les archives des mentions concernant l'existence dans le village d'artisans divers : des tisserands, des charpentiers, des menuisiers, des salpêtriers, des verriers, des maçons, des tanneurs etc.

Une statistique de 1806 précise qu'il y a au village "un moulin rière ce lieu, de deux rouages, pour mouture de grains, un battoir et une scie. Le moulin moult neufs sacs de grains par semaine "

Une autre statistique, de 1816, précise qu'il y a à Chavornay 2 charrons, 1 menuisier, 1 maréchal, 1 cordonnier, 2 maçons, 2 tailleurs, 1 charpentier, 4 tisserands, 1 meunier et 1 fontenier.

En 1817, le Juge de Raix pose à la Municipalité les questions suivantes :

1) Y a-t-il à Chavornay des meuniers qui fassent des gruaux d'avoine ?

Réponse : non.

2) Combien y a-t-il de pressoirs à extraire l'huile de noix ?

Réponse : cinq, y compris celui du meunier.

3) Combien y a-t-il de pressoirs à extraire l'huile de navet, de colza, de pavots

Réponse : cinq.

4) Combien y a-t-il de battoirs :

Réponse : cinq. "

Il est toujours ingrat de dresser une statistique des industries actuelles, au risque de faire des mécontents, d'en oublier ou d'omettre des renseignements qui ont leur importance.

La Briquetterie Barraud : créée en 1906, qui avait à l'époque un seul four, le 2ème datant de 1912 a été incendié en 1941., et 1961.

Pendant de longues années, cette industrie a fabriqué notamment des briques et des tuiles. Elle utilisa longtemps la glaise qu'elle allait prélever dans la Plaine de l'Orbe à environ 1k. de l'usine.

Diverses mesures de rationalisation ont permis une réduction notable du personnel qui a passé de 120 personnes à fin 1964 à 55 environ en 1966. 1800 tonnes de produits finis sortent chaque année. Les immeubles occupent une surface 15'000 m2 environ. Dès 1965, il ne se fabrique plus de tuile. Fermée le 31.8.66

M. Jean Viglino possède une fonderie artisanale de clochettes. Constructions mécaniques en tous genres, fers et métaux. (Fondée en 1860)

M. Bernard Viglino habite la Maison Bernoise, dont nous avons reproduit une image au début de cet ouvrage. Artiste d'abord modeste, il connaît maintenant la renommée. Il est notamment l'auteur de vitraux à Corsier, Veytaux, Bulle, Ballens, Apples, etc. Cet enfant de Chavornay a composé de nombreuses mosaïques. Seulement en Valais, il en a réalisé plus de 300 m² au cours de ces dix dernières années. Consécration suprême, la commune de Chavornay lui a commandé une mosaïque pour le temple, qui est maintenant posée et fait l'admiration de tous.

Scierie,

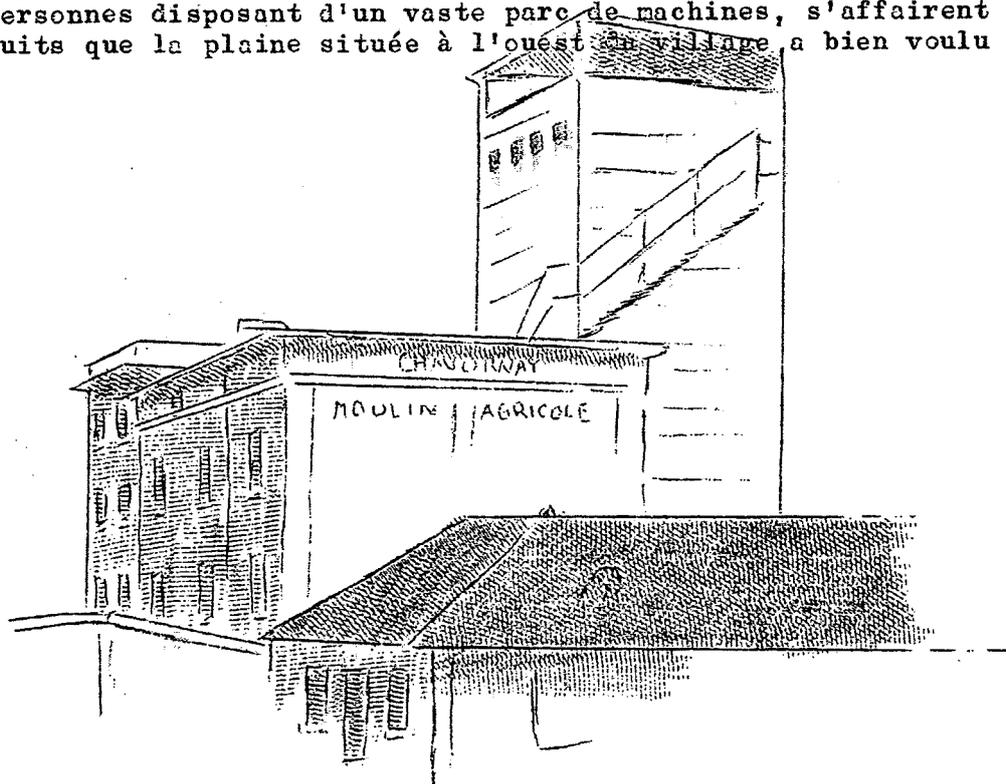
Maison Dutoit & Cie a été fondée en 1914. Elle se classe parmi les plus importantes de la Suisse romande. Entreprise familiale par excellence, elle occupe une surface de 18'000 m². Ayant connu un développement régulier, elle a cependant subi, au cours de ces dernières années, un essort frénétique causé par la construction d'immeubles locatifs et les vastes travaux de génie civil entrepris dans notre canton. Aujourd'hui, après avoir produit bon an mal an plus de 5000 m³, elle enregistre une baisse dans la demande des bois de coffrage. Conséquence directe : elle n'utilise plus que 23 personnes environ, dont 4 étrangers, alors que le coefficient fédéral l'autorise à "monter" jusqu'à 34 unités.

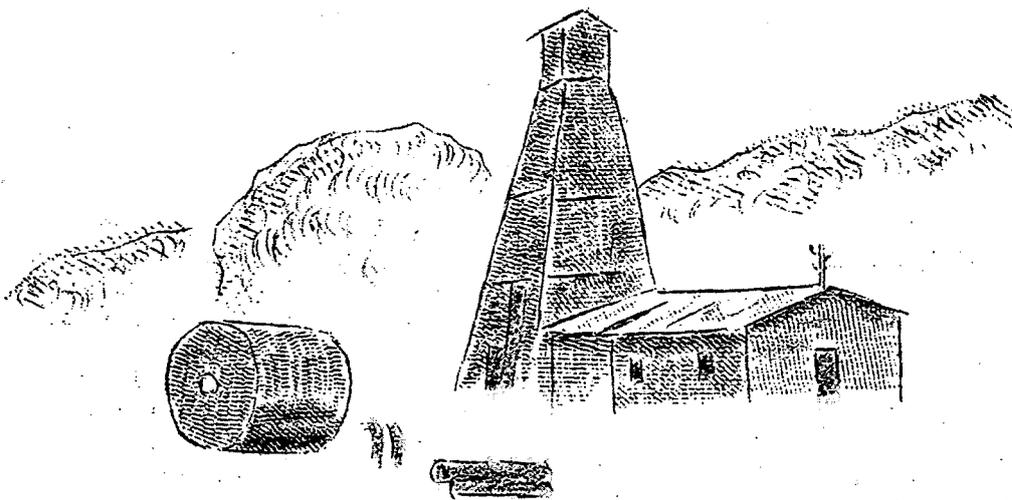
Siegenthaler Frères S.A. . La maison est membre de l'Union suisse des fabricants de fromage. Les frères Siegenthaler rassemblent dans leurs vastes caves des pièces provenant de toute la région. Cette entreprise a été fondée en 1894 et utilise les services de 5 hommes de métier. Elle exporte passablement en France. Possibilité d'encavage : 7600 pièces,

Dans un domaine plutôt agricole, nous trouvons encore le Meulin agricole de Chavornay-Gare,

(voir dessin ci-dessous et quelques renseignements en dernière page
(Addenda))

Les Cultures maraîchères , domaine coopératif, est d'une surface de quelque 500 poses. Il produit chaque année des tonnes de salades, carottes, oignons, poireaux, choux, ainsi que forcé blé et betteraves à sucre. En été, une soixantaine de personnes disposant d'un vaste parc de machines, s'affairent à récolter les produits que la plaine située à l'ouest du village a bien voulu nourrir.





Recherches de pétrole à Chavornay en 1912.

En 1912, une compagnie alsacienne procéda à des sondages sérieux dans le valon du Talent, en vue de trouver du pétrole. A quelque 600 mètres de profondeur, quelques traces du précieux liquide furent découvertes, ce qui justifia la présence du récipient considérable qui figure sur l'image ci-dessus. Malheureusement, bientôt, le sondage fut arrêté; il atteignait une couche calcaire lesquelles, aux dires de l'ingénieur, ne recèle pas de pétrole.

Un second sondage, près du pont dit de la Grille eut le même résultat et tout fut abandonné. Dépense inutile : fr 50'000.- .

Chapitre 34

LE COMMERCE

Le 26 juillet 1805, nous trouvons une mention au procès-verbal municipal qui précise ce qui suit : " Il n'y a rièrè ce lièu aucun négociant ni marchand.

Une statistique du 7 septembre 1815 précise qu'une certaine Madelaine Lombardet fait commerce de "Caffé et de tabach".

Une année plus tard, on trouve deux détaillants à Chavornay.

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire des fours, et préciserons que depuis très longtemps il y eut à Chavornay la "Laiterie de Crausaz " et la "Laiterie du Bas du village".

La prospérité du commerce local telle que nous la connaissons aujourd'hui ne date que de la fin de la dernière guerre, approximativement.

Concernant les foires, Chavornay eut une foire ou deux annuellement jusqu' en 1844, deux avec certitude dès 1845, dont l'une au printemps et l'une en automne. Supprimées bientôt, elles ont été remises sur pied vers 1860 et connurent beaucoup de succès. Dès 1902, elles étaient organisées sur la Place d'armes. Pendant une certaine période, il y eut même plus de deux foires par an.

Ces foires ont été supprimées le 26 juillet 1919.

Chapitre 35

LES CALAMITES

A) Maladies :

Comme nous l'avons déjà écrit dans le chapitre " Au temps des Bernois ", l'on mourait relativement jeune dans l'ancien temps, la médecine était toute simple : quand on était malade, on demandait la " saigneuse " ou le " saigneur ".

Bien sûr, il y avait diverses potions confectionnées avec des plantes, mais leur résultat n'était pas souvent favorable.

On connaissait bien mal les maladies et les médecins n'étaient souvent que des charlatans. L'on essayait souvent de guérir par des incantations. Ce n'est qu'au 19ème siècle que l'on se préoccupa sérieusement du sort des malades qui souffraient déjà, bien sûr, de tous nos maux actuels avec, en plus, la peste.

La plus ancienne mention de la peste, lit-on dans le D.H.V., et qui sévit à Chavornay comme ailleurs, remonte à l'année 1313, mais il est certain qu'elle fit son apparition à une époque beaucoup plus lointaine.

Toutes sortes de mesures furent prises partout pour tenter d'enrayer ce fléau ; dans la région, l'on transportait l'argent dans du vinaigre, ou bien il était bouilli et séché au feu; on bâtonnait les mendiants, les vagabonds, avant de les expulser. L'on créa partout des sortes d'hôpitaux pour pestiférés où les soins médicaux étaient réduits au minimum souvent. Les derniers cas de peste dans le pays de Vaud datent de 1640.

Les archives de Chavornay mentionnent souvent qu'un médecin, voire un chirurgien a habité la commune. A ce propos, voici une amusante histoire dont un " chirurgien et médecin " de Chavornay est la " vedette " :

Un apprenti médecin en 1632

A côté des études universitaires, il y avait, dans le vieux temps, une autre manière moins coûteuse de faire ses études médicales : on plaçait chez un praticien connu le jeune homme qui se destinait à l'art de la médecine et de la chirurgie :

En 1632, vivait à Saint-Sulpice (Val de Travers) l'honorable Jonas Fleury, d'une famille aujourd'hui éteinte qui voulut faire étudier la médecine à son fils Daniel ; il pria un " médecin et chirurgien " Lombardet, de Chavornay, à lui recommandé, de venir le voir à Saint-Sulpice, aux fins de venir prendre les arrangements nécessaires à ce sujet. Voici la copie du contrat d'apprentissage qui fut établi à cette occasion :

" L'an de grâces courant 1632 au mois de Juin ce sont personnellement rencontrés à Saint Sulpy honorables Simon Lombardet Chirurgien et médecin de Chavornay d'une part et honorable Jonas Fleury d'autre part en l'absence de son fils Daniel et en sa maison avons fait le traité et arrêté comme sensuit en premier le dict Lombardet a promis et promet de montrer tant à la Chirurgie que médecine toutes les sciences que Dieu Lui a départi qu'il a légitimement apprises de ses maîtres, réciproquement le dict Sieur Fleury a récompensé des peines et de la nourriture qui faut pour son fils Daniel et pour lui apprendre de si haut et relevé secret et sciences que Dieu a départy au Sieur Lombardet son maître et pour sa garde de deux ans et trois mois en sa maison nourry et entreteny tant à la maison que par les champs honorablement et comme il convient à un apprenty a la sobriété et honnêteté sans lui laisser de rien d'avoir faute d'aucun aliment ny dans la maison ny hors de la maison toutefois ledict son maître entend que ledict Fleury soye vestu et chaussé de toutes sortes d'habillement sans que ledict Lombardet Lui soye tenu ny obligé en récompense de ce qui est dessus (...). Le Sieur Jonas Fleury et son fils s'obligent à la somme de six cents livres monnaie courtable au Pays de Vaud et la livre vallant quatre bâches et une pistole de vin à sa maîtresse (...). et ledict Daniel a promis et promet d'estre fidelle tant à garder les secrets de son maître et de sa maîtresse (...). "

Espérons que nos lecteurs auront pu comprendre quelque chose.....

Au 18ème siècle déjà s'organisaient au Pays de Vaud des cours pour les

femmes désirant faire métier d'accoucheuse. Voici à ce sujet une décision municipale datant du 24 décembre 1805 :

"Le Greffier dit que Nanette Auberson, femme de Jaques Pantet, et Madelaine Chaprix, femme de Louis Lombardet, se sont fait inscrire pour le cours d'accouchement.

La Municipalité, vu l'âge avancé de la femme Lombardet, ne la trouve pas admissible à faire ce cours d'après les termes de la circulaire du Bureau de Santé de Lausanne. Par contre, Nanette Auberson, âgée d'environ 28 ans, lui paraît propre à cette vocation, étant intelligente, sachant probablement (!) lire et écrire. En conséquence, la Municipalité a résolu d'envoyer la dite femme au cours, aux conditions suivantes :

- 1) La Municipalité acquittera huit francs pour le chauffage et la salle.
- 2) Elle payera à la dite femme pour les trois mois où le tems que durera le cours 16 livres par mois.
- 3) Elle ne pourra soigner de femmes en couches hors du lieu tant qu'il y en aura rièrè la commune. "

Quelques notes :

1832 5.6. : "S'est présenté Jaques Noël, de Lutry, qui demande un acte de moeurs. Sur quoy, la Municipalité déclare que le requérant s'est bien conduit pendant qu'il a habité Chavornay, sauf qu'il a eu un rapport contre lui pour avoir coupé quelques petits trembles. Il a dit les avoir coupés pour en enlever l'écorce afin de la boire en décoction comme thé pour le guérir des maux d'estomac ".

1839 26.11. : "Jean-Pierre Beauverd, dit "Tant Beau", expose que sa femme souffre beaucoup de douleurs, pour lesquelles il s'est servi de graisse qu'il ne peut pas continuer à se procurer vu sa pauvreté, et se recommande ".

Terminons ce chapitre en relevant quelques extraits d'instructions bernoises sorties de l'Imprimerie de Leurs Excellences en 1776 :

" Instruction pour conserver la vie aux personnes qui ont eu le malheur de tomber dans l'eau, d'être suffoquées ou de s'étrangler "

" Pour ranâmer un corps déjà roide, l'expérience de huit ans n'a rien trouvé de meilleur que les lavements de fumée de tabac. Ce lavement s'applique par le moyen d'un instrument qui ressemble à un tuyau de pipe à tabac. L'usage de cette machine est très aisé. Pour la placer, on doit dépouiller entièrement le noyé après lui avoir ôté le collet et les jarretières et l'avoir couché sur le côté. On place alors le tuyau dans l'anus et l'on remplit de braises et de tabac la petite chaufferette qui répond au tuyau. On anime la braise avec le soufflet et fait entrer la fumée dans les intestins du noyé, pendant une heure, deux heures même. On reconnoit la vie renaissante par un bruit sourd qu'on entend dans les intestins"(???)

Précisons encore que, depuis toujours le bétail lui-même a souffert de diverses maladies. La surlangue fit des dégâts incroyables dans le cheptel, la rate aussi. A ce propos, les Bernois ont envoyé à toutes les communes un "Avis très salubre touchant le mal de la rate chez les chevaux et les bêtes à cornes, cela en 1680 : (On donnait le nom de la maladie à celui de l'organe)

"Cette maladie est accompagnée de plusieurs symptômes et accidents, une partie de ces animaux perdant l'appétit, laissant tomber la tête et paroissant tristes; ils ont des enflures au corps, au col et à la poitrine. Quant un cheval se trouvera malade et aura des tumeurs à la rate, on prendra trois onces de sel, du lait de lune (!) et du vinaigre; on la bouillira dans une chopine de vin et on jettera tout ensemble, tiède, dans le col de la bête, sans qu'il entre rien par le né; sur quoi on laissera jeûner la bête pendant quatre ou cinq heures et on la couvrira d'un fleurier en la laissant se promener une bonne demi-heure pour lui procurer une petite sueur. "

B) Incendies

Chavornay a connu plusieurs incendies, dont celui du 17 novembre 1829. Le feu, dit-on, s'est allumé dans une petite maison à gauche de la route conduisant à Penthérez et où habitaient trois célibataires.

Voici à ce propos quelques extraits d'une note signée du pasteur F.E. Laurent, parue dans le "Nouvelliste Vaudois" de l'époque :

" Vu que vous publiez tout ce qui peut contribuer au soulagement de l'humanité souffrante, je me permets de vous communiquer la nouvelle du triste événement dont le village de Chavornay a été le théâtre avant-hier, 17 novembre.

A une heure un quart de l'après-midi, un incendie a éclaté dans la partie supérieure du village (Couvaloup); le feu s'était d'abord manifesté dans une habitation qui fait partie d'un groupe de cinq maisons, les a embrasées toutes, dans l'espace d'un quart d'heure, favorisé par un violent vent du nord. Bientôt, une sixième maison isolée, distante des premières d'une quinzaine de pas, a été atteinte par les flammes. Presque en même temps 4 autres habitations contiguës, éloignées de quinze pas du foyer de l'incendie, ont aussi été embrasées.

Malgré la promptitude des secours que nous ont apportés les habitants de toutes les communes voisines et d'un grand nombre de communes éloignées, l'incendie, parvenu très rapidement à son plus haut degré, n'a laissé, dès le premier moment, aucun espoir de conserver même la moindre partie des bâtiments atteints. On a dû, en conséquence, diriger les travaux de secours sur les maisons voisines, dont cinq, y compris le clocher de l'église qui a pris feu à diverses reprises et, que grâce à Dieu, on est parvenu à défendre et à sauver, ainsi une quarantaine de maisons qui, vu l'impétuosité du vent, auraient pris feu probablement. Ce n'est qu'à la nuit que ce feu a pu être maîtrisé. Aucune personne n'a péri, tout le gros bétail a été sauvé, sauf quelques moutons et chèvres qui sont restés dans les flammes. Il n'est pas besoin de dire que les victimes de cette calamité, au nombre de 11 familles composées de 49 personnes, sont dans un grand dénuelement et, vu la saison, dignes de pitié ".

Les secours ont afflué de toutes parts et ont largement contribué à soulager les sinistrés.

Chavornay a connu d'autres incendies, dont celui du 20 septembre 1843 où brûlèrent 3 bâtiments et celui de 1882 où brûla notamment le rural situé à l'emplacement présumé du château.

Le village, comme d'autres régions du Pays de Vaud, a connu d'autres calamités, dont la disette de 1816, à l'occasion de laquelle l'autorité dut prendre des mesures importantes pour venir en aide aux habitants affamés (organisation de soupes économiques, dons de bois, d'aliments, etc).

Les procès-verbaux municipaux font quelquefois état de longues périodes d'"affreuse misère".

Enfin, n'omettons pas de signaler les très nombreuses inondations dans la Plaine de l'Orbe, les débordements du Talent, des canaux, etc. En 1965, encore, l'eau a causé bien des dégâts, notamment aux Cultures maraichères. (Voir page suivante)

Dans le passé, en effet, les municipalités qui se sont succédées ont souvent eu à s'occuper de cette fameuse Plaine, mais nos lecteurs ne nous en voudront pas de ne pas nous étendre sur les travaux gigantesques d'assèchement des marais, de construction de digues, de corrections de cours d'eaux, etc, qui ont fait l'objet d'importantes tractations, voire de procès.

Voici, pour terminer, quelques notes relatives à l'inondation de 1888 :

Le Talent n' a pas toujours été pour les habitants de Chavornay un sujet de contentement. Avant sa correction, en 1889, son cours irrégulier, ses bords embuissonnés lui causèrent maintes fois de petits débordements en toutes saisons. La plus conséquente eut lieu les 2 et 3 octobre 1888. Grossi par des pluies diluviennes, entraînant des arbres entiers, l'un de ceux-ci s'agrippa au pont dit de "La Grille", sous lequel un "palier" partageait le lit de la rivière. Une quantité de débris de toutes sortes s'accumulèrent à la même place, ce qui gêna considérablement le débit des eaux. Refoulées, celles-ci débordèrent sur les deux rives entre la vieille scierie et le vieux moulin. Les bois déposés près de cette scierie durent être retenus par des cordes et des chaînes; la route reliant Chavornay à Bavois fut recouverte de 30 cm d'eau, mais les dégâts furent plus importants sur la rive gauche où il y en eut 50cm sur la dite route qui, durant la nuit, emporta la voie ferrée dont les rails formèrent ainsi un "pontonnage".

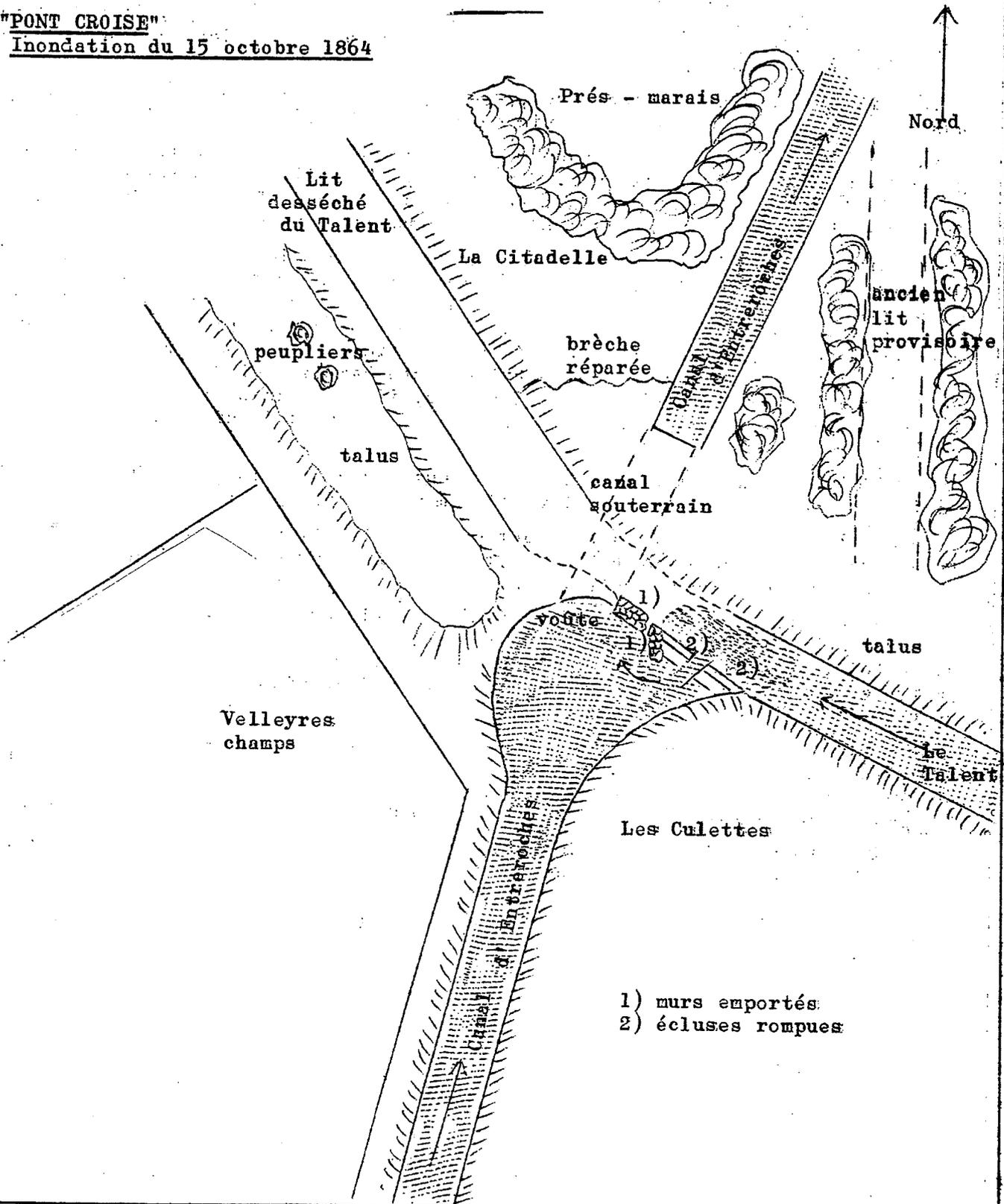
Les communaux furent rompues et l'eau du Talent inonda toute la plaine entre Orbe et Chavornay.

* Le Talent

Un service postal et des voyageurs fut instauré, consistant en une simple petite voiture à un cheval qu'un conducteur, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, conduisait par la bride.

Ce débordement dura plusieurs jours et laissa quelques traces de son passage: la terre des champs fraîchement labourés fut enlevée et perdue. Les pertes résultant de cette catastrophe provoquèrent l'exécution de la correction du Talent qui eut lieu en 1839 jusqu' au pont reliant Chavornay à Bavois, et en 1897-1899 pour ce qui concerne le haut Talent.

"PONT CROISE"
Inondation du 15 octobre 1864



CHAVORNAY

PRESENT, Avenir

Voici donc l'histoire de Chavornay, laquelle nous fait remonter bien loin en arrière !

Il semble bien difficile d'ajouter quelque chose à ce récit très complet, et l'on peut dire un grand merci à l'auteur pour s'être penché sur le passé de notre grand village; à notre époque de vitesse et de vie intense, il est réconfortant de constater qu'il se trouve des hommes qui se passionnent pour l'histoire de nos bourgades.

Je suis certain que les lecteurs, --- que j'espère nombreux, --- seront eux aussi passionnés de connaître la vie de notre localité dans ce qu'elle fut.

Malgré tout, si nous devons nous pencher sur le passé, il ne faut guère négliger le temps présent et l'avenir. Cet avenir, n'est-il pas entre nos mains ? car, si l'on dit : " comme on fait son lit on se couche " , nous vivons selon que nous l'aurons préparé . Cet avenir sera surtout à nos enfants.

Chavornay, en pleine expansion, est magnifiquement bien placé en bordure d'une ligne CFF d'importance, au carrefour de routes de grandes communications, à une plaque tournante de la " future " autoroute Berne-Paris et, peut-être, à quelques pas du canal du Rhône au Rhin ? Il est permis tout de même d'espérer que des industries nouvelles viendront s'implanter à Chavornay et ce n'est pas la fermeture récente de la briqueterie Barraud qui doit nous faire désespérer : il ne sert à rien de se lamenter, il faut au contraire oeuvrer, car le village peut et doit se développer. Ne dit-on pas : " qui n'avance pas, recule " ?

Toutefois, il faut aussi se garder de toute précipitation, l'industrie apportant de toute manière de gros investissements qu'il s'agit de bien doser.

Depuis longtemps, les autorités ont cherché à faire en sorte que l'industrie regarde d'un oeil favorable les terrains de Chavornay; un jour, ces efforts continus porteront leurs fruits, j'en suis certain.

Actuellement, Chavornay est tout de même un village prospère, de par son agriculture, ses entreprises petites ou grandes, en pleine activité, dans le domaine du bois, des métaux, etc et de par ses artisans constructeurs et ses commerçants actifs ; il croit en son avenir ! les édifications locatives récentes ou en chantier le prouvent abondamment.

Les autorités ont, comme on le dit, du pain sur la planche, mais Chavornay restera, quoi qu'il arrive, un coin de ce pays où il fait bon vivre au milieu de cette magnifique plaine où, en été, les blés dominant et forment une tache dorée en face de notre beau Jura qui ferme notre horizon, mais non l'espérance.

Va, Chavornay ! de beaux jours t'attendent encore et quoi qu'il arrive, nous t'aimerons tel que tu es, notre village !

Francis ERNST,

Syndic

ADDENDA

Le Moulin agricole

Le 14 juillet 1962 a été inauguré un nouveau silo de 45 wagons qui doublera la capacité de stockage du moulin.....

Mais parlons d'abord un peu de l'histoire de ce moulin : C'est en 1853 qu'un certain M. Laurent l'a construit. A cette époque-là, l'implantation d'un moulin, comme de toute autre industrie exigeant une certaine force motrice, ne pouvait se faire qu' au bord d'un cours d'eau, et c'est sur la rive droite du Talent, au sortir des gorges, que M. Laurent décida d'établir sa petite usine qui devint propriété de l'Association du Moulin agricole de Chavornay en 1903.

En 1916, il fut nécessaire de remettre à neuf le moulin, ce qui entraîna une dépense supérieure à celle consentie pour son acquisition.

En 1924, il s'avéra indispensable de construire un entrepôt pour loger des stocks en augmentation constante.

Le 21 septembre 1927, tôt le matin, un incendie détruisait presque entièrement le moulin, les marchandises et le matériel qu'il contenait, ainsi que l'appartement du meunier; (voir à la page 31 un dessin de ce moulin) .

Un comité, ayant à sa tête M. Paul Michaud, se mit immédiatement à la tâche et le 11 décembre de la même année un plan financier était déjà mis sur pied, plan prévoyant une reconstruction à un nouvel emplacement situé derrière l'Hôtel de la gare . Le 26 février 1928, lors d'une nouvelle assemblée générale, l'emplacement définitif est fixé : le moulin se reconstruira à proximité de la voie CFF, au sud de la gare.

Au début de novembre 1928, les installations seront mises en activité. Si en 1929 les quantités traitées représentent 73 wagons, soit la moyenne annuelle de l'ancien moulin, on arrive très rapidement à 100 wagons par an, soit la capacité normale du nouveau wagon.

Le Moulin agricole transforme actuellement, en l'espace d'une année des quantités de céréales supérieures à 300 wagons de 10 tonnes. Ce succès considérable a contraint le comité à étudier la construction d'un nouveau silo, celui dont nous parlons au début de notre récit et que nous avons reproduit à la page 56 de cet ouvrage.

Nous renvoyons nos lecteurs à la lecture de la Feuille d'avis d'Orbe, du 14 juillet 1962, où toutes les données techniques de ce moulin sont remarquablement expliquées, tout en précisant qu'il est organisé de la manière la plus rationnelle qui soit, et les améliorations apportées graduellement au cours des ans en assurent la marche pratiquement automatique, ce qui est extrêmement intéressant à une époque où la rareté de la main-d'oeuvre pose des problèmes difficilement solubles. Au-delà de son activité de base, qui est la mouture à façon, il s'est véritablement mis au service de l'agriculture de toute la région.



Editions à la Carte
www.edcarte.ch
Imprimerie Calligraphy.ch
No 1133 - avril 2008